

MATIÈRE PREMIÈRE

APERÇU DES FORÊTS AU CANADA

Les forêts et les ressources forestières font partie intégrante de la vie au Canada. Elles occupent près de la moitié de la masse continentale canadienne. Couvrant une superficie de plus de 400 millions d'hectares, les forêts tempèrent le climat, purifient l'eau, stabilisent les sols et servent d'habitats pour la faune. Elles contribuent immensément à la richesse de la géographie, de la culture et de l'industrie canadiennes. Lieu de beauté, elles offrent un cadre enchanteur pour le repos et le divertissement. Sans compter qu'elles alimentent les rêves et l'imaginaire des Canadiens et des visiteurs.

Pour les nombreux Canadiens qui vivent ou travaillent dans des régions boisées, la forêt répond à des besoins matériels, culturels et spirituels essentiels. Les Autochtones utilisent leurs ressources forestières collectives — bois, faune, plantes herbacées et plantes médicinales — de manière durable. Les collectivités et les entreprises récoltent sève d'érable, champignons, résines et autres matériels destinés aux artisans.

Les Canadiens font du bois leur fierté, qu'il soit ce bois encore debout dans son environnement naturel ou coupé et transformé pour servir à la construction des bâtiments et à la fabrication d'objets de toutes sortes. L'industrie forestière récolte environ 0,3 p. 100 des arbres pour approvisionner les marchés intérieurs et internationaux. Des écologistes s'appliquent à observer l'état de nos forêts et à rendre compte de la façon dont nous préservons nos richesses forestières. De leur côté, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux supervisent et intègrent toutes ces activités en adoptant les politiques et les lois qui s'imposent.

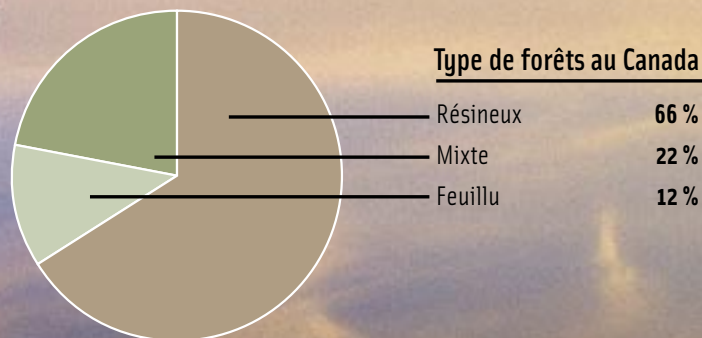
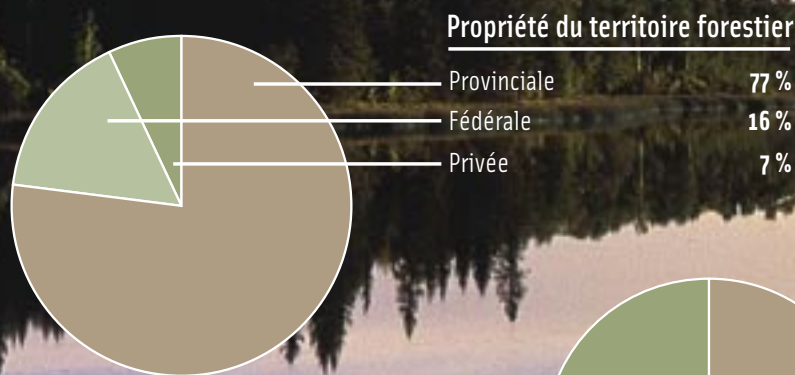
L'industrie forestière, qui contribue largement à l'économie canadienne et au produit intérieur brut, rapporte près de 80 milliards de dollars annuellement. Elle crée plus de 361 000 emplois directs.

L'activité touristique engendrée par les forêts canadiennes contribue à stimuler l'économie du pays.

D'un océan à l'autre, les Canadiens utilisent la forêt à des fins récréatives; certains y font du camping le week-end, d'autres y séjournent pour des vacances éducatives. La beauté des paysages, la proximité de la faune, la pureté de l'air et de l'eau dans cet environnement naturel leur procurent un sentiment de paix et de bien-être.

Les forêts pluviales luxuriantes de la Colombie-Britannique, les forêts boréales qui s'étendent d'ouest en est, les forêts claires situées aux portes de l'Arctique, toutes renferment des ressources naturelles inestimables. Étant donné que les Canadiens ont toujours intégré les forêts à leur culture, il leur est facile de les tenir pour acquises. Or, il se trouve que les forêts canadiennes d'aujourd'hui subissent de sérieuses contraintes.

On ne connaît pas encore avec exactitude l'ampleur des impacts du changement climatique, mais les chercheurs prévoient des changements importants dans l'action des feux de forêts et des insectes ravageurs, l'état des écosystèmes, la croissance des plantes et le cycle du carbone. Nous élaborons des stratégies d'adaptation pour faire face aux changements qui s'annoncent.



LA FORÊTE EN CHIFFRE

- Le territoire canadien couvre 979,1 millions d'hectares, parmi lesquels **402,1 MILLIONS** sont des **FORÊTS ET D'AUTRES TERRES BOISÉES**.
- Les terres humides arborescentes, les terres d'arbres à faible croissance et les terres parsemées d'arbres couvrent **92 MILLIONS** de ces 402,1 millions d'hectares.
- Le Canada compte **310,1 MILLIONS** d'hectares de **TERRAIN FORESTIER**; de cette superficie, **294,8 MILLIONS** d'hectares n'étant **PAS RÉSERVÉS**, ils offrent donc des potentialités d'exploitation commerciale.
- Et effectivement, **143,7 MILLIONS** de ces 294,8 millions d'hectares sont susceptibles de faire l'objet d'**ACTIVITÉS d'AMÉNAGEMENT FORESTIER**.
- De ces 143,7 millions d'hectares, **0,9 MILLION** est **RÉCOLTÉ ANNUELLEMENT**.
- La **CONTRIBUTION DES PRODUITS FORESTIERS** à l'économie canadienne (PIB) en 2004 s'est élevée à **35,9 MILLIARDS** de dollars, soit légèrement plus que la contribution de 33,7 milliards de dollars enregistrée en 2003.
- La valeur des **EXPORTATIONS DE PRODUITS FORESTIERS** est passée à **44,6 MILLIARDS** de dollars en 2004, contre 39,6 milliards de dollars en 2003.
- Les **PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX** ont contribué en 2004 pour plus de **725 MILLIONS** de dollars à l'économie canadienne.
- Les **EMPLOIS DIRECTS** ont diminué en 2004 de 15 200 années-personnes pour passer à 361 100. Ce résultat s'inscrit dans la tendance observée depuis les dix dernières années.
- Le nombre de **FEUX DE FORÊTS** au Canada en 2004 a été déterminé à **6 634**, une valeur située sous la moyenne des dix dernières années, établie à 7 631.
- Les superficies de **FORÊTS BRÛLÉES** ont été évaluées à **3,3 MILLIONS** d'hectares en 2004, une valeur légèrement plus élevée que la moyenne des dix dernières années, établie à 2,8 millions d'hectares.
- Le Canada compte **15 ÉCOZONES TERRITORIALES**, dont 11 sont situées à l'intérieur de terrain forestier.
- Près de **93 000 D'ESPÈCES DE VÉGÉTAUX, D'ANIMAUX** et de **MICRO-ORGANISMES** du Canada, dont le nombre est estimé à 140 000, vivent dans les forêts.
- Le Canada renferme **180 ESPÈCES D'ARBRES** indigènes.

Certaines activités humaines entraînent la dégradation de l'environnement : exploitation pétrolière et gazière, projets hydroélectriques, exploitation forestière et expansion tentaculaire des villes. Nous sommes également exposés à la menace de pertes d'habitats fauniques. Devant une telle situation, les chercheurs du gouvernement et de l'industrie observent sans relâche l'état des forêts canadiennes et examinent les facteurs qui influent sur leur santé. De plus en plus, les utilisateurs de la forêt adoptent des pratiques de gestion durable qui permettent de restaurer et de protéger l'environnement.

Les forêts du Canada constituent un trésor national précieux. Grâce à une gestion judicieuse qui fait une large place à la collaboration et au dialogue, nous ferons en sorte qu'elles continuent de jouer leur rôle essentiel aujourd'hui et demain.

SECTEUR FORESTIER – RENDEMENT EN MATIÈRE DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

- De nouvelles techniques opérationnelles de récolte ont permis de réduire l'impact écologique dans les forêts causé par l'industrie.
- Les usines de pâtes et papiers ont considérablement réduit leurs émissions de gaz à effet de serre, soit de 28 p. 100 sous le taux de 1990.
- L'industrie a pratiquement éliminé les dioxines chlorés.
- Depuis 1989, l'industrie a investi 2,6 milliards de dollars dans le recyclage.
- Les usines canadiennes ont transformé en 2003 cinq millions de tonnes de papier recyclé en nouveaux produits.
- La fibre utilisée pour la fabrication du nouveau papier au Canada est maintenant constituée de 24 p. 100 de papiers récupérés et de 56 p. 100 de copeaux ou de chutes de sciage, ce qui totalise 80 p. 100. Il s'agit du plus haut contenu de papiers recyclés et de résidus jamais utilisé dans la fabrication du papier canadien.
- Aujourd'hui, 55 p. 100 de l'énergie consommée par le secteur des pâtes et papiers provient de biomasse, une ressource renouvelable.
- Au cours des deux dernières années, la demande pour la certification de l'aménagement forestier durable a triplé. Le Canada a plus de terrain forestier certifié que tout autre pays au monde.

SURVOL DE L'ANNÉE

L'aménagement durable des forêts a continué d'occuper le sommet de la liste des priorités du Canada en 2004-2005. Les répercussions des changements climatiques, de la comptabilisation du carbone et de la réduction des gaz à effet de serre ont figuré en tête de liste des activités de recherche et de technologie. Les consultations et la coopération sont mises en valeur. Dans tout le pays, les aménagistes forestiers, les entreprises, les gouvernements, les chercheurs et les écologistes collaborent pour essayer de concilier les intérêts environnementaux, économiques et culturels. Les Autochtones participent aux activités de l'industrie forestière, collaborent à l'aménagement des forêts et mettent à contribution leur savoir-faire. Les gouvernements, l'industrie et les chercheurs s'emploient à atténuer les risques que présentent les insectes et les feux et à récupérer les arbres endommagés. Cette année, de nombreuses provinces ont étoffé leurs activités de conservation et un plus grand nombre d'espèces en péril sont désormais protégées. Les efforts déployés en éducation sur le sain aménagement des forêts se sont poursuivis, et le Canada a collaboré avec d'autres pays à la promotion des produits forestiers.

Gestion des ressources forestières

En 2004-2005, plusieurs provinces ont centré leurs efforts sur l'aménagement forestier en vue d'assurer le bien-être social, environnemental et économique des Canadiens.

Nous commencerons ce survol par l'Ouest. La **Saskatchewan** a préparé en avril 2004 un nouveau plan d'occupation des sols pour la région du Nord-Est. Le Plan d'occupation des sols Amisk-Atik contiendra des directives sur les aménagements forestiers prévus concernant les terres et les ressources de la région. Le plan fera l'objet d'un examen annuel et il sera actualisé tous les cinq ans, compte tenu de l'évolution des besoins de la région.

Notre avenir durable a été publié en juin 2004 par le ministère des Richesses naturelles de l'**Ontario**. Ce nouveau document d'orientation stratégique aidera à orienter le ministère des Richesses naturelles et assurer la mise en valeur durable des ressources naturelles ainsi que la prospérité économique, en particulier celle du Nord de l'Ontario. Le document concrétise aussi l'engagement du gouvernement dans son intention de préserver la biodiversité et les espaces verts, particulièrement dans le Sud de l'Ontario. Les orientations présentées découlent de la double réflexion entreprise par les acteurs concernés sur la volonté de concilier le développement durable des ressources naturelles et la protection du milieu naturel. L'élaboration de politiques plus rigoureuses, l'apport de la science, d'informations nouvelles, d'évaluations et de rapports serviront à faire évoluer la réflexion.

Également en juin 2004, le ministère des Richesses naturelles de l'**Ontario** a publié le Manuel de planification de la gestion forestière 2004 (Forest Management Planning Manual 2004), révisé et actualisé. On y présente des directives concernant les paramètres de planification de la gestion des plans d'aménagement forestier, dont

le renouvellement est prévu après mars 2007 en ce qui concerne les unités d'aménagement désignées en vertu de la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne*.

La province de l'**Ontario** a publié sa nouvelle Stratégie provinciale d'approvisionnement en bois en juin 2004. On y fait état des problèmes d'approvisionnement en bois et on y trouve des recommandations pour les résoudre. L'objectif de la Stratégie est d'assurer la continuité de l'approvisionnement des usines de transformation et de l'accroissement de celui-ci à plus long terme.

Le rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise a été rendu public le 14 décembre 2004. Le rapport, qui repose sur de nombreuses consultations publiques et de multiples rencontres, renferme 81 recommandations. Des rapports techniques et des expertises externes en font également partie. La Commission juge prioritaire de : mettre l'accent sur l'aménagement écosystémique et le parachèvement du réseau des zones protégées; revoir la façon d'évaluer la disponibilité du bois pour la récolte; mieux cibler la sylviculture; diversifier l'industrie de transformation de la matière ligneuse; et de pratiquer une gestion intégrée, encadrée, décentralisée et transparente. La Commission recommande au **Québec** d'adapter les plans d'aménagement pour 2008 en fonction des nouvelles orientations de gestion et d'aménagement du territoire. Le gouvernement du Québec a nommé une sous-ministre associée chargée de mettre en œuvre les recommandations du rapport de la Commission Coulombe.

Le 22 mars 2005, l'Assemblée nationale du **Québec** a adopté le projet de loi 71. Ce projet de loi, qui s'inscrit dans la foulée des recommandations du rapport de la Commission Coulombe, vise le report au 1^{er} avril 2008 de l'entrée en vigueur des prochains plans généraux d'aménagement forestier. Le projet de loi vise également la réduction de 20 p. 100 de la possibilité forestière des essences résineuses pour

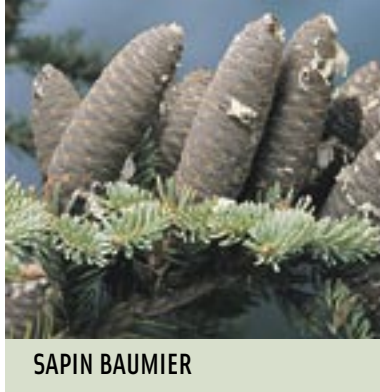


MÉLÈZE MARICIN

La série de photos présentée sur ces pages donne un aperçu des différentes essences d'arbres que l'on retrouve dans la forêt boréale du Canada.

les trois prochaines années. Pour le territoire couvert par le chapitre 3 de l'entente de la « Paix des Braves », la baisse décrétée est de 25 p. 100.

En 2004-2005, les Néo-Brunswickois ont poursuivi leurs délibérations et leur débat sur la politique forestière. En juin 2004, le gouvernement du **Nouveau-Brunswick** a publié le *Manuel d'aménagement forestier des terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick* (manuel provisoire). Le ministre a également créé officiellement un Comité directeur supérieur des forêts qui se compose de hauts fonctionnaires du Ministère et de membres de l'industrie.



SAPIN BAUMIER

Données sur les forêts

Les gouvernements et les organismes du Canada ont pris toutes sortes d'initiatives et échangé des informations dans le but d'étoffer le corpus de connaissances sur la mise en valeur durable des forêts.

La première phase quinquennale du Programme de recherches sur le grizzli de la **Forêt modèle de Foothills** est terminée. Le rapport final de la première phase a été publié en 2004. Dans cette recherche, on a étudié les habitudes, l'état de santé et les déplacements du grizzli — information qui aide les entreprises à mieux déterminer les lieux d'exploitation dans leurs tenures. Les conclusions ont mené à la création de nouveaux instruments d'aménagement d'importance, comme l'utilisation de la télédétection pour créer des cartes des habitats du grizzli sur de grandes étendues de paysage en Alberta.

Étant donné qu'il y a 450 000 propriétaires de boisés privés au Canada qui, ensemble, aménagent environ 20 millions d'hectares de terres, le **Réseau canadien de forêts modèles** (RCFM) continue de reconnaître l'importance de ce groupe pour l'aménagement durable des forêts. En septembre 2004, le RCFM a publié *Propriétaires de boisés privés — Relever le défi de l'intendance*. On y rapporte les contributions des propriétaires de boisés à l'intendance au Canada et offre des renseignements généraux susceptibles d'alimenter le débat sur les défis actuels et futurs au sein des propriétaires de boisés.

Le **Projet de démonstration et d'évaluation des plantations du programme Forêt 2020** s'inscrit dans le Plan du gouvernement du Canada sur les changements climatiques. À cet effet, on a établi un réseau de plantations expérimentales à travers tout le Canada. Ce réseau a pour but d'améliorer les données sur les plantations et de faire la preuve que les essences à croissance rapide contribuent à la réduction cible des émissions de gaz à effet de serre du Protocole de Kyoto. Au printemps et à l'automne 2004, plus de 3 000 hectares d'essences à croissance rapide (comme le peuplier hybride, le mélèze, le pin rouge, l'épinette de Norvège) ont été plantées. Ces arbres absorbent le dioxyde de carbone de

l'atmosphère et le stockent pendant des années. L'an dernier, on a collecté quantité de données pour que les chercheurs déterminent les avantages que procurent ces plantations au plan de l'économie et du stockage du carbone. Les coûts et avantages de planter des essences à croissance rapide sur les terres privées du Canada ont

fait l'objet d'une évaluation avec le modèle économique national qui a été élaboré puis utilisé en 2004. Grâce aux résultats, le Canada pourra mieux déterminer s'il est avantageux d'investir dans les plantations d'essences à croissance rapide en relation avec la question du carbone et avec d'autres avantages et à mieux déterminer la façon de s'y prendre pour inciter le secteur privé à y engager des investissements.

En juillet 2004, la **Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie** (TRNEE) a publié *Le Canada boréal : état de l'écosystème, état de l'industrie, questions d'actualité et projections*. Ce rapport de synthèse, préparé par Global Forest Watch Canada, décrit l'état de l'écosystème boréal, notamment les principaux éléments de son écologie, les grandes menaces qui pèsent sur lui et son état de santé. On y trouve une analyse sur les questions émergentes, sur l'importance relative de l'industrie, et des prévisions sur l'avenir. Les conclusions de ce document feront partie du futur rapport sur *l'État du débat* préparé par la TRNEE intitulé « Préserver le capital naturel du Canada dans la forêt boréale », qui doit être publié à l'automne 2005.

Le 16 juillet 2004, International Forest Resources a publié *Global Environmental Forest Policies: Canada as a Constant Case Comparison of Select Forest Practice Regulations*. L'**Association des produits forestiers du Canada** et le **BC Market Outreach Network** ont chargé M. Ben Cashore, professeur à l'Université Yale, de procéder à une évaluation indépendante des politiques forestières de 20 pays. L'importance d'effectuer d'autres analyses systématiques, de surveiller la mise en œuvre des politiques, et d'évaluer dans quelle mesure les politiques contribuent à empêcher la dégradation de l'environnement ont été les principales conclusions tirées de cette étude.

De meilleures méthodes de coupes — Regard sur les alternatives à la coupe à blanc en forêt boréale a été publié en février 2005. Les auteurs, un professeur de sciences forestières de l'Université de Winnipeg et autres travaillant pour le compte de la **Wildlands League** (une section de la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada), y ont étudié les choix de remplacement à la coupe à blanc traditionnelle en forêt boréale qui permettent la préservation des espèces fauniques.

Misant sur ses efforts pour réunir un groupe diversifié d'entreprises, d'Autochtones et d'écologistes pour trouver des solutions à la préservation de la forêt boréale, l'**Initiative boréale canadienne** a publié *L'enjeu boréal : assurer l'avenir de la région boréale du Canada* le 31 janvier 2005. On y trouve la synthèse de leurs analyses sur l'état des activités de conservation de la forêt boréale en rapport avec l'aménagement du territoire, les droits des Autochtones, les zones protégées et les activités de développement durable et de recherche.

La publication *Where Land and Waters Meet: An Assessment of Canada's Riparian Forest Management Standards*, rapport de **Global Forest Watch Canada** est disponible depuis juillet 2004. On y trouve l'analyse d'un éventail de normes et d'instruments politiques diverses visant la conservation et l'aménagement des forêts riveraines du Canada.

En novembre 2004, **BIOTECanada** a lancé le BioPortail (<http://www.biotech.ca>), un site Web fédéral d'information sur la biotechnologie. Ce site Web présente les plus récentes recherches, activités, stratégies, politiques et règlements sur la biotechnologie.

La province de **Colombie-Britannique** a publié son premier *State of British Columbia's Forests — 2004* le 10 mars 2005. On y livre des statistiques sur six indicateurs de durabilité, et plus particulièrement sur ceux en relation avec des questions d'importance pour la province. Les éditions qui suivront devraient porter sur la totalité du cadre de 24 indicateurs et du bilan relatif aux indicateurs déjà présentés.

Au **Nouveau-Brunswick**, le comité législatif omnipartite sur l'approvisionnement en bois a déposé son rapport en septembre 2004. Les 25 recommandations de ce rapport entrent dans quatre catégories : la gouvernance et la responsabilisation, les objectifs de l'aménagement forestier, la répartition des ressources et la distribution des avantages et les approvisionnements en bois de la province. Le gouvernement a sollicité l'avis d'intervenants clés, d'autres ministères compétents et de membres du personnel. On attend son bilan au début du prochain exercice financier.

Durant l'été 2004, le Public Forest Council a entrepris une série de consultations provinciales avec les entreprises de récolte et de transformation de l'if du Canada de l'**Île-du-Prince-Édouard** et avec les propriétaires terriens de l'île afin d'enquêter sur les allégations d'intrusions, de vols et de pratiques d'exploitation non durables. Le Council a jugé que ces allégations reposaient sur des faits, il a donc présenté au gouvernement un certain nombre de recommandations sur la façon de résoudre ces problèmes. Le gouvernement a accepté ces recommandations et a constitué un groupe de travail chargé de les mettre en œuvre en 2005.



ÉPINETTE BLANCHE

La province de l'**Île-du-Prince-Édouard** a publié son « Forest Policy Discussion Paper » le 3 décembre 2004. Le but de ce document est de stimuler le débat public sur la politique forestière de l'Île-du-Prince-Édouard. Il traite de six enjeux critiques, qui se sont dégagés de l'examen de documents, de commentaires et de recommandations existants. Le processus de consultation a pris fin au printemps 2005.

Partenariats et coopération

Tout au long de 2004-2005, les intervenants se sont mobilisés pour mettre en commun leurs capacités et savoir-faire respectifs en vue de raffermir le secteur forestier du Canada.

Le 16 septembre 2004, la **Colombie-Britannique** et le **Yukon** ont signé une entente en vue d'échanger des ressources forestières pour stimuler le développement et la coopération en matière d'économie. En vertu de cette entente, la C.-B. a accès à du bois d'œuvre de qualité supérieure juste de l'autre côté de la frontière avec le Yukon tandis que le Yukon a accès au bois d'œuvre en provenance du nord de la C.-B. Cet échange sert également à offrir des perspectives aux Premières nations de Kaska dans l'industrie forestière.

En 2004, le ministère de la Conservation du **Manitoba** a déterminé les potentialités d'exploitation de bois de feuillus dans les régions de l'Interlake et du Sud-Est de la province. En mars 2005, il a lancé un appel d'offres pour trouver des entreprises susceptibles d'établir un partenariat avec le First Nations Limited Partnership (FNLP) sur la mise en valeur du bois de feuillus. Les soumissions sont attendues à la fin mai. L'an dernier, le FNLP a rencontré régulièrement les collectivités pour discuter de l'avancement de ce projet.

Le 17 novembre 2004, l'**Ontario** a annoncé qu'il venait de former un partenariat avec Forintek Canada Corp. L'Ontario entend tirer profit du savoir-faire de Forintek pour mieux évaluer les occasions qu'offrent les produits ligneux à valeur ajoutée, la bio-énergie et les bioproduits. L'Ontario bénéficiera également de cet organisme des recherches en cours en matière de produits forestiers et des conseils techniques.

Conformément aux orientations du gouvernement du **Québec** en matière de développement local et régional, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a procédé en 2004-2005 au transfert, vers des instances régionales, de la gestion complète du volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier. On vise avec le volet II à contribuer au développement social et économique des régions en finançant des activités axées sur le maintien et l'amélioration de la protection et de la mise en

valeur des diverses ressources du milieu forestier. Les délégués ont pleine latitude pour établir les critères d'acceptation et procéder au choix des projets en tenant compte des orientations et des priorités de développement régional, dans le respect des objectifs généraux définis par le ministre.



PIN GRIS

Le ministre des Ressources naturelles du **Nouveau-Brunswick** a sollicité des conseils sur plusieurs fronts afin d'améliorer les activités forestières dans la province. En créant un cadre propice au dialogue, les fonctionnaires voulaient faciliter les échanges entre les producteurs privés représentés par la Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick et l'Association des produits forestiers du Nouveau-Brunswick. Le dialogue a porté sur l'acheminement et l'approvisionnement en bois privé des scieries et sur la durabilité des boisés privés. Malheureusement, les recommandations émises n'ont pu satisfaire les deux parties. Elles devront donc poursuivre le dialogue jusqu'à l'atteinte d'un consensus.

En 2005 au **Nouveau-Brunswick**, on a procédé au suivi de l'évaluation des méthodes de planification de l'aménagement des titulaires de permis, évaluation réalisée en 2004 pour l'Association des produits forestiers du Nouveau-Brunswick. Le Ministère et les titulaires de permis ont poursuivi leurs efforts pour trouver des méthodes uniformes qui garantiraient la cohérence entre les plans des titulaires de permis, nécessaire à l'évaluation de la productivité des forêts. Les titulaires de permis et les employés du Ministère ont également poursuivi leurs efforts dans la détermination des objectifs des plans d'aménagement de 2007-2012 et dans la préparation des données nécessaires pour les planifier. La publication *Vision forestière* pour la prochaine période de planification a été différée par rapport à la date prévue en décembre 2004, question d'attendre que le gouvernement réagisse au rapport du Comité restreint sur l'approvisionnement en bois. *Vision 2007-2012* a été publiée au printemps 2005.

Le 3 juin 2004, le ministère des Richesses naturelles de **Nouvelle-Écosse** a conclu un accord de partenariat avec Forintek Canada Corp. pour que cette dernière fournisse des conseils techniques à l'industrie de fabrication des produits ligneux de la province. Cela permettra à l'industrie du bois de bénéficier des données les plus récentes sur les nouvelles technologies et les innovations.

Le 14 février 2005, le gouvernement de l'**Île-du-Prince-Édouard** a annoncé son intention de conclure un accord avec l'Environmental Coalition of Prince Edward Island afin d'aménager 800 hectares de terres forestières publiques. Ce projet pilote a pour but d'évaluer de nouvelles façons d'aménager les terres publiques au bénéfice du développement des communautés.

Innovation

Le secteur forestier continue d'innover et particulièrement en matière de technologies de manière à demeurer concurrentiel et à répondre aux exigences du domaine de l'intendance des forêts.

Le Réseau canadien de forêts modèles et le Service canadien des forêts ont con-

jugué leurs efforts dans le but d'aider le milieu de l'aménagement des forêts à évaluer la contribution des activités d'aménagement des forêts à la réduction des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. En 2004-2005, les deux groupes ont testé un modèle de bilan du carbone opérationnel (CBM-CFS3) que peuvent utiliser les analystes forestiers pour estimer les stocks de carbone forestier et les fluctuations de ces stocks, en plus d'évaluer l'incidence que les opérations forestières ont sur les stocks de carbone forestier. Des ateliers d'initiation à ce modèle ont été organisés dans tout le pays et d'autres sont prévus ultérieurement. Une version bêta du modèle est actuellement disponible pour la formation et les essais; la diffusion au public du modèle est prévue durant l'automne 2005.

Le 22 février 2005, l'**Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers** a signé une entente de collaboration de trois ans avec NanoQuébec. Les deux organismes collaboreront à la conception d'applications de la nanotechnologie au secteur forestier. L'avènement de cette nouvelle technologie pourrait bouleverser l'industrie des produits forestiers, depuis la production des matières premières jusqu'aux nouvelles applications des produits composites et des produits du papier.

En mai 2004, **Forintek Canada Corp.** a signé une entente avec Linnet – The Land Systems Company® en vue de la distribution de son nouveau modèle d'humidité Drylog^{MD}. Le modèle, qui est le fruit de trois années de recherche de Forintek, permet de déterminer le degré d'humidité du bois et le meilleur délai de stockage des grumes. Ce programme informatique intéressera les producteurs de produits ligneux d'ingénierie de grande valeur comme les panneaux de particules orientées.

L'**Institut canadien de recherches en génie forestier (FERIC)** et **FOR@C (Université Laval)** ont conçu un système de gestion virtuel du transport, un moyen pratique de gérer la coordination des véhicules à l'échelle régionale par l'utilisation des technologies Internet. Le modèle a été élaboré et terminé en 2004; les phases de développement et de transfert de technologies devraient se dérouler dans le cours des trois prochaines années. Le concept de gestion virtuel du transport contribuera à réduire les frais de transport en améliorant l'ordonnancement des itinéraires et l'utilisation des véhicules en plus de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le 24 mars 2005, le gouvernement de l'**Alberta** a annoncé un programme d'innovation de trois ans d'une valeur de 33 millions de dollars. Ce programme axé sur l'innovation en matière de technologie et l'excellence des services gouvernementaux vient en ce sens appuyer le Plan stratégique de la province. Le programme financera les propositions retenues des organismes du gouvernement de la province dans les domaines de l'énergie, de la santé, des technologies de l'information et des forêts.

Le **Nouveau-Brunswick** a mis la dernière touche à deux systèmes, Sylviculture en ligne et Inventaire des semis de pépinière; les deux systèmes entreront en service au cours du prochain exercice. Le système Sylviculture en ligne, qui est une application Internet, permet aux administrations centrales des ministères, aux bureaux régionaux et aux titulaires de permis d'avoir accès à des données sur la sylviculture associées à des informations géographiques. Le système de pépinière n'est pas directement accessible aux usagers, mais il permet de mieux gérer les données sur les récoltes, notamment l'origine des semences, l'âge des peuplements, la croissance et les clients à qui elles sont destinées.

Recherches forestières

Le Canada a investi en 2004-2005 en recherche pour contribuer à faire de ce pays un des chefs de file mondiaux incontestés du domaine des forêts.

Le 15 décembre 2004, le gouvernement du Canada a annoncé le financement de deux nouvelles **chaires de recherche industrielle** au Département de chimie de l'Université McGill en vertu d'un partenariat avec l'Institut de recherches sur les pâtes et papiers du Canada. Ces recherches ont pour but d'améliorer la fabrication du papier en vue d'accroître la concurrence de l'industrie des pâtes et papiers et d'atténuer ses répercussions sur l'environnement. La première nouvelle chaire, à laquelle a été nommé M. Theo van de Ven, portera sur la chimie du papier alors qu'il est en cours de formage et qu'il est toujours humide; l'autre chaire, qu'occupe M. Derek Gray, portera sur les propriétés et les utilisations des fibres de pâte de bois.

Le 2 novembre 2004, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il accorderait son aide financière à l'établissement de la première **chaire de recherche du Canada** au Collège universitaire d'Algoma à Sault Ste. Marie (Ontario). La chaire, occupée par M^{me} Jenny Cory, portera sur la lutte antiparasitaire dans les secteurs des forêts et de l'agriculture au Canada et dans le monde entier.

Une **chaire de recherche industrielle CRSNG-Université Laval** en sylviculture et en faune a été créée le 17 mars 2005.

Le but de cette chaire de recherche, dirigée par M. Jean-Claude Ruel, est de concevoir des systèmes sylvicoles adaptés aux caractéristiques de la forêt boréale, qui comprend des peuplements inéquiennes. Les recherches se dérouleront dans la région de la côte Nord au Québec.

La **Chaire industrielle sur les bois d'ingénierie structuraux et d'apparence** a été officiellement annoncée le 26 novembre 2004. L'objectif de cette chaire affiliée au Département des sciences du bois et de la forêt de l'Université Laval est d'améliorer la compétitivité de l'industrie des produits ligneux en créant des produits, des méthodes de fabrication et des modèles commerciaux innovants. Elle sera dirigée par M. Robert Beauregard.

L'environnement

Les gouvernements et les organismes ont contribué de diverses façons à la protection des forêts du Canada en vue de reconnaître l'importance de l'environnement.

Le Canada met au point un **Système national de surveillance, de comptabilisation et de déclaration du carbone forestier** (SNSCDF) afin d'évaluer et de rendre compte des stocks de carbone et des fluctuations qui surviennent dans ces stocks dans les forêts de tout le pays. Le système intègre dans le Modèle de bilan du carbone du secteur forestier canadien des données sur les forêts issues des inventaires forestiers et des statistiques sur la croissance et le rendement, sur le changement d'affectation des terres et les perturbations provenant de diverses sources. En mettant ainsi en relation les meilleures données avec la connaissance scientifique que nous avons des procédés écologiques qui entrent en jeu dans le cycle du carbone forestier, le SNSCDF contribue à accroître notre compréhension du rôle que jouent les forêts du Canada dans le cycle mondial du carbone. En produisant ses rapports sur les forêts, les responsables du SNSCDF contribuent également à satisfaire aux exigences du Protocole de Kyoto et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Le 7 février 2005, l'**Association des produits forestiers du Canada et Environnement Canada** ont annoncé la création du Forum des pâtes et papiers sur la qualité de l'air. Ce forum se

compose d'un groupe de grands décideurs de l'industrie, des gouvernements fédéral et provinciaux, des organisations non gouvernementales, des peuples autochtones et du milieu de l'environnement. Ces participants seront invités à créer collectivement un plan de gestion décennal des émissions rejetées par les usines de pâtes et papiers. Ce plan proactif et novateur devra comprendre des recommandations, aussi formulées collectivement.

La Région boréale de l'Alberta a été désignée **CAPITALE FORESTIÈRE CANADIENNE 2005**. Chaque année, l'Association forestière canadienne désigne une collectivité ou une région pour qu'elle célèbre son passé et ses liens ininterrompus avec la forêt. Ce programme a pour but de faire prendre conscience aux Canadiens que la protection, l'utilisation prudente des ressources forestières, hydriques et fauniques sont importantes.

Entre 2003 et 2005, la **Fondation canadienne de l'arbre**, en vertu de son programme *Plantez de l'air pur*, a planté plus de 20 000 arbres; cela englobe les plantations effectuées pour trois compagnies et dans le cadre de neuf conférences en 2004-2005 seulement. Le programme a été mis en place pour compenser, par la plantation d'arbres (boisement; les arbres absorbent du carbone), les émissions de dioxyde de carbone produites par les entreprises et organisations et à cause de la tenue de conférences. À l'aide de la calculatrice du programme sur les changements climatiques (<http://www.growcleanair.ca/calculator>), la Fondation est en mesure de calculer le nombre d'arbres qu'il faut planter pour compenser la quantité de carbone produite (par les déplacements, le chauffage, l'éclairage, etc.).

Le gouvernement de la **Colombie-Britannique** a adopté des « Standards for Seed Use » afin de protéger le patrimoine génétique des arbres de la province. Depuis le 1^{er} avril 2005, les normes s'appliquent pour quiconque plante des arbres en vue d'établir un peuplement en croissance libre en vertu de la *Forest and Range Practices Act*.

En août 2004, l'**Alberta** a amendé l'Entente sur la mise en valeur des ressources forestières de Grande Prairie conclue avec Weyerhaeuser pour permettre à C&C Wood Products de Quesnel (C.-B.) d'acheter l'usine de Grande Cache de Weyerhaeuser. Il est prévu dans l'amendement que l'on retire l'une des unités d'aménagement forestier de l'Entente sur la mise en valeur des ressources forestières conclue avec Weyerhaeuser et que l'on réduise la possibilité annuelle de coupe dans la région attribuée à C&C Wood Products dans le souci de tenir davantage compte des stratégies de gestion de la faune.

Près de 3,5 millions de nouveaux arbres ont été plantés dans les forêts nordiques de la **Saskatchewan** au printemps 2004. Cette vague de plantation s'inscrit dans les projets de reboisement du ministère de l'Environnement de la province. Quinze millions trois cent mille plants supplémentaires ont été mis en terre dans le cadre des programmes de reboisement des compagnies forestières.

En **Nouvelle-Écosse**, le Voluntary Planning Board (Conseil de planification volontaire) — organisme qui permet aux habitants de la province de prodiguer directement des conseils aux hauts fonctionnaires du gouvernement — a publié *Final Report of the Voluntary Planning Off-highway Vehicle Task Force* le 2 novembre 2004. Depuis le printemps 2003, une équipe de volontaires au fait des questions cruciales a tenu de nombreuses consultations avec le public. Le rapport contient 39 recommandations relatives à l'application de la loi, aux infrastructures, à la sécurité, la protection des biens, la désignation appropriée des sentiers et à l'uniformisation des normes pour les véhicules hors route en



SAULE DE BEBB

Nouvelle-Écosse. Il est entre autres recommandé d'interdire la circulation des véhicules hors route dans les zones naturelles protégées et les écosystèmes vulnérables pour éviter les dégâts qu'ils provoquent.

Conservation et protection

La plupart des provinces ont respecté leur engagement à l'égard des activités de conservation et de protection des secteurs naturels dans les paysages destinées à préserver la biodiversité.

Le gouvernement du **Yukon** a officiellement créé le Parc territorial Tombstone le 25 octobre 2004. Un plan d'aménagement général du parc est en préparation.

La province de **Saskatchewan** a décidé de protéger 32 500 hectares de l'écozone de la plaine boréale et 35 382 hectares de terres près de la municipalité Hudson Bay en 2004. Ces terres sont venues s'ajouter aux superficies du Réseau de secteurs représentatifs. Le Réseau compte donc 9 p. 100 des terres et des étendues d'eau de la province. La province a pris l'engagement d'en protéger 12 p. 100 dans le cadre de ce réseau.

Le gouvernement de la **Saskatchewan** a publié en mai 2004 son plan d'action sur la biodiversité. Ce plan d'action quinquennal donne les orientations sur les mesures de conservation à prendre jusqu'à la fin de 2009 de la part de tous les secteurs gouvernementaux. Il complète en ce sens la Stratégie canadienne de la biodiversité. Un accord visant à préserver la biodiversité de la province a été signé le 18 février 2005 entre Environnement Saskatchewan et la Fédération de la faune de la Saskatchewan. Cet accord quinquennal de protection des habitats garantira la protection des écosystèmes naturels et des habitats indigènes.

En novembre 2004, le gouvernement du **Manitoba** a désigné une autre forêt de la plaine alluvionnaire dans la vallée de la rivière Rouge comme 18^e réserve écologique de la province. Cette nouvelle réserve est devenue un site protégé au sein du réseau des secteurs protégés du Manitoba. Le site est unique en ce sens que ses nombreuses espèces végétales doivent pour pouvoir survivre posséder un niveau de tolérance à ce milieu enclin aux inondations.

Le 3 décembre 2004, le gouvernement du **Manitoba** a annoncé la création d'un nouveau parc provincial. Le Parc provincial Manigotagan a pour but d'assurer pour les générations à venir la préservation de la qualité de l'eau, de la splendeur naturelle et des valeurs culturelles et récréatives de la rivière Manigotagan. En outre, le nouveau parc reconnaît et respecte les droits issus des traités ainsi que les buts et les valeurs des collectivités régionales.

Le gouvernement de l'**Ontario** a lancé en septembre 2004 un projet de révision complète de la législation qui régit les parcs

provinciaux, les réserves de terres sous conservation et les régions sauvages protégées. L'Ontario compte 316 parcs, 249 réserves de terres sous conservation et 10 régions sauvages. Le réseau de parcs et de zones protégées de la province accueille plus de 10 millions de visiteurs par an, autant originaires de l'Ontario que du monde entier.



PEUPLIER FAUX-TREMBLE

En avril 2004, le gouvernement de l'**Ontario** a décidé de protéger quatre espèces en péril de plus. Les quatre espèces végétales nouvellement réglementées sont l'aster soyeux, le carex faux-lupulina, le gérardie de Skinner et le téphrosie de Virginie. Ces espèces végétales ne se rencontrent que dans 11 endroits connus de l'Ontario, et sont menacées d'extinction. Avec l'ajout de ces quatre espèces, 40 espèces végétales et animales font désormais l'objet de réglementation en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario. La loi interdit de faire du tort aux espèces réglementées et à leurs habitats.

En mai 2004, le gouvernement de l'**Ontario** a décidé de protéger le loup de l'Est en interdisant la chasse, le trappage et la poursuite de loups et de coyotes dans le Parc provincial Algonquin et dans ses environs. Le parc est la plus vaste zone protégée du loup de l'Est en Amérique du Nord. En mars 2005, l'Ontario a également adopté une nouvelle période de fermeture pour la chasse et le trappage des loups dans le centre et le nord de la province.

En février 2005, le gouvernement de l'**Ontario** a adopté la *Loi sur la ceinture de verdure de 2005*, qui protégera en permanence plus de 400 000 hectares dans la région du Golden Horsehoe dans le sud de l'Ontario. La zone nouvellement protégée viendra s'ajouter aux zones protégées de la moraine d'Oak Ridges et de l'escarpement du Niagara pour créer une ceinture de verdure d'environ 730 000 hectares de terres agricoles et écosensibles.

En avril 2004, la province de l'**Ontario** a cédé 1 432 hectares de terres publiques au parc Rouge à Toronto. Grâce à cet agrandissement, le parc devient le plus grand parc naturel situé dans une zone urbaine en Amérique du Nord.

Le gouvernement de l'**Ontario** a annoncé en décembre 2004 qu'il aiderait à protéger le patrimoine naturel de l'Ontario en consentant de meilleurs allègements fiscaux aux propriétaires terriens et aux groupes de conservation. Le gouvernement encourage la conservation en renforçant deux programmes, le Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées et le Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées.

En juin 2004, le gouvernement du **Québec** a annoncé la création de huit nouvelles zones protégées. Ces territoires sont dorénavant soustraits à toute intervention d'exploitation forestière, minière

et énergétique. La superficie de zones protégées au Québec s'élève maintenant à 5,4 p. 100.

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune du **Québec** a fait connaître 11 nouveaux objectifs de protection et de mise en valeur des ressources des forêts publiques. Ces objectifs, qui seront intégrés dans les prochains plans généraux

d'aménagement forestier, constituent de nouvelles obligations légales et contractuelles. Ils vont concourir à la conservation de la biodiversité, à la protection des sols, de l'eau et des paysages et à la considération des besoins et des valeurs exprimés par les communautés et les utilisateurs du milieu forestier.

En 2004-2005, le gouvernement de la **Nouvelle-Écosse** a protégé d'autres zones sauvages. Ces zones peuvent maintenant servir à des recherches et à des activités de loisir. Depuis mars 2005, la Nouvelle-Écosse compte 33 zones sauvages, qui couvrent plus de 294 000 hectares, en vertu de la *Wilderness Areas Protection Act*.

La certification

On a redoublé d'effort pour créer un consensus sur les pratiques d'aménagement forestier.

En décembre 2004, l'**Association des produits forestiers du Canada** a annoncé que les sociétés membres ont demandé leur certification en vertu du programme Choix environnemental^(M) ou ÉcoLogo^(M) pour leurs sites de cogénération (production combinée de chaleur et d'électricité) qui utilisent de la biomasse (énergie renouvelable tirée de produits comme l'écorce, les copeaux de bois, la sciure et la lessive de pâte épuisée). La certification ÉcoLogo est un programme national exhaustif parrainé par Environnement Canada qui reconnaît les fabricants et les fournisseurs qui produisent des produits et des services plus respectueux pour l'environnement.

Le Forest Safety Council et la Commission des accidents du travail de **Colombie-Britannique** ont mis en œuvre à l'automne 2004 le BC Faller Training Standard and Certification Program pour améliorer la sécurité en forêt. Le programme prévoit : 1) obliger les bûcherons à se soumettre à des analyses et 2) réclamer la preuve que les expérimentés détiennent certaines compétences. Les bûcherons devront être certifiés d'ici le 31 juillet 2005.

La province de l'**Ontario** s'apprête à exiger que tous les titulaires de permis d'aménagement forestier durable soient certifiés selon une norme de rendement reconnue d'ici la fin de 2007. Un permis d'aménagement forestier durable permet à son titulaire de pratiquer l'aménagement forestier dans la province. Les titulaires d'un tel permis sont tenus de se livrer aux activités qui permettront d'assurer la durabilité des forêts publiques dans le

CERTIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER AU CANADA

Selon le rapport sur l'état de la certification de la Coalition du 11 avril 2005, 151 millions d'hectares de terres forestières au pays sont certifiées, si l'on tient compte des certifications ISO, CSA, SFI et FSC. Cela représente une possibilité annuelle de coupe d'environ 133 millions de mètres cubes. Sinon, les certifications établies selon les normes de l'aménagement forestier durable, soit ISO, CSA, SFI et FSC, équivalent à environ 104,6 millions d'hectares de terres forestières, ce qui représente une possibilité annuelle de coupe d'environ 91 millions de mètres cubes.

NORME UTILISÉE	SUPERFICIE CERTIFIÉE (en hectares)
ISO 14001 <i>Organisation internationale de normalisation</i> La norme la plus reconnue dans le monde pour les systèmes de gestion environnementale. Elle permet aux organisations de mieux gérer l'impact de leurs activités sur l'environnement par l'adoption de solides pratiques de gestion environnementale.	137,9 millions
CSA <i>Association canadienne de normalisation – Norme canadienne d'aménagement forestier durable</i> Elle est fondée sur des critères reconnus à l'échelle nationale et internationale en matière d'aménagement forestier durable. Elle édicte des façons de faire pour concilier la préservation de l'environnement et besoins socio-économiques. Elle requiert une grande participation du public.	63,7 millions
SFI <i>Le programme Sustainable Forestry Initiative – élaboré par l'American Forestry & Paper Association</i> Il comprend des objectifs de protection de l'environnement et la description des mesures associées pour les atteindre. Les objectifs de croissance et de récolte des arbres sont intégrés à ceux qui touchent la protection de la faune, de la flore, du sol et de la qualité de l'eau, etc.	36,8 millions
FSC <i>Forest Stewardship Council</i> Il appuie la gestion des forêts, à l'échelle mondiale, qui comporte des bienfaits pour l'environnement, la société et l'économie. Il souscrit aussi à l'élaboration de normes nationales et régionales.	4,9 millions

Source : Coalition canadienne pour la certification de la foresterie durable (<http://www.sfms.com>)

Si une superficie forestière est certifiée en fonction de plus d'une des trois normes de l'aménagement forestier durable (CSA, FSC et SFI), la superficie n'est comptée qu'une seule fois; par conséquent, le total des certifications des normes de l'aménagement forestier durable peut être inférieur à la somme des parties.

secteur visé par le permis. L'intention du gouvernement en exigeant une telle certification est de contribuer à ce que l'industrie forestière de l'Ontario se voie accorder la préférence sur les marchés d'exportation et de contribuer ainsi à une économie prospère et plus innovante.

Relation externe

Des activités susceptibles d'intéresser le public ont été organisées en vue de le sensibiliser et pour qu'il élargisse sa compréhension des forêts.

Les Guides du Canada, les Scouts du Canada et le **Réseau canadien de forêts modèles** ont établi un partenariat pour la création d'un écusson Défi forêts modèles que pourront recevoir les guides et les scouts. Il existe deux versions du Défi forêts modèles; celle destinée aux jeunes et celle destinée aux adultes. Le but du défi est d'instruire le public sur ce qu'est l'aménagement durable des forêts et des travaux que réalise le Réseau canadien de forêts modèles à cet égard.

En 2004, le Comité consultatif sur le caribou des bois de la région de l'Est de la **Forêt modèle du Manitoba** a diffusé sa nouvelle vidéo éducative, *Shadows of the Forest: Managing Woodland Caribou*. Cette vidéo de 25 minutes relate l'histoire du caribou des bois du Manitoba, espèce menacée, et des travaux réalisés pour comprendre et protéger ses habitats. En plus d'analyser certains des facteurs qui en font une espèce en péril, on présente les activités de recherche dans la Forêt modèle du Manitoba, notamment le repérage et la cartographie numérique de pointe entrepris par le Comité consultatif sur le caribou des bois de la région de l'Est.

En mai 2004, Tembec a signé un accord de trois ans avec la **Fondation canadienne de l'arbre** en vue de créer le Programme de verdissement des terrains d'écoles Tembec. Certaines écoles du Canada en bénéficieront grâce à la plantation d'arbres et d'arbustes pour le piégeage du carbone et à des fins environnementales et éducatives.

En novembre 2004, la Fondation canadienne de l'arbre a lancé un nouveau programme repensé *Ma rue, mes arbres*, afin d'encourager les pratiques et les politiques novatrices dans l'aménagement des forêts urbaines.

ForestLeadership, nouvelle initiative visant à développer le leadership pour promouvoir la foresterie durable, a été annoncée en avril 2004. L'organisme se concentrera sur l'organisation de conférences, la formation professionnelle, les outils d'information prospectifs, les prix annuels et le perfectionnement professionnel. Il s'efforcera d'obtenir l'adhésion des principaux groupes de foresterie durable. ForestLeadership a tenu sa première conférence en mars 2005.



BOULEAU À PAPIER

La participation des Autochtones

Des initiatives ont été prises tout au long de l'année afin d'améliorer le bien-être économique et social des Autochtones.

En janvier 2005, le **gouvernement du Canada** a annoncé l'octroi d'une aide financière aux Premières nations Chipewyan Prairie et Heart Lake du Nord-Est de l'Alberta pour leur permettre de participer à l'industrie forestière. Janvier/Heart Lake Forestry Inc., un partenariat entre les Premières nations Chipewyan Prairie et Heart Lakes, a été établi et a conclu un accord d'exploitation de cinq ans pour le compte d'Alberta-Pacific Forest Industries Inc.

Dans le cadre de la phase III du Programme canadien de forêts modèles, l'Initiative sur les secteurs de projets spéciaux transférera des connaissances et des technologies des forêts modèles à trois nouveaux secteurs de projets spéciaux qui ont adhéré au Réseau canadien de forêts modèles (RCFM). C'est ainsi que la **Forêt modèle de l'Ouest de Terre-Neuve** a facilité l'aménagement d'un secteur de projets spéciaux qui intéresse la nation innue du Labrador et le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Les forêts du Labrador abritent le peuple innu depuis des milliers d'années; et les Innus participent désormais activement à un partenariat unique avec la province pour orienter le Plan stratégique d'aménagement forestier de la circonscription forestière 19, qui couvre 2,27 millions d'hectares au Labrador. Ce projet d'une durée de trois ans a pour but d'élaborer un manuel de classification des sites pour le Labrador/Nitassinan qui intègre les connaissances biophysiques, comme les données sur les sols, les plantes indicatrices clés et les modes de succession, avec les valeurs traditionnelles et culturelles des Innus.

La réattribution de droits de coupe remplaçables à long terme détenus par les principaux titulaires d'un permis aux Premières nations, aux boisés, aux forêts communautaires et à de nouveaux entrepreneurs s'est poursuivie en 2004-2005 en **Colombie-Britannique**. Depuis septembre 2002, le gouvernement a signé des accords avec 85 Premières nations, leur procurant au total près de 85 millions de dollars et 13 millions de mètres cubes de bois d'œuvre, le temps que durera l'entente.

Un protocole d'entente a été signé le 22 avril 2004 entre la province du **Manitoba** et huit Premières nations situées sur la rive est du lac Winnipeg. Cet accord garantit la participation des Autochtones de la rive est aux décisions sur l'occupation des sols qui touchent leurs communautés et leurs territoires traditionnels.

L'Initiative de planification de la rive est a présenté son rapport d'étape, *Promises to Keep*, qui porte sur l'élaboration d'un Plan de grande surface pour la rive est du lac Winnipeg au ministre de la Conservation du **Manitoba** le 16 novembre 2004. L'objectif de la procédure de planification de la rive est est de rassembler les collectivités locales, les Premières nations, le secteur privé et les organismes de protection de l'environnement pour établir une vision sur l'utilisation des terres et des ressources dans la région à la fois respectueuse des valeurs de la forêt boréale et des besoins des collectivités locales. Ce rapport contient 102 recommandations sur les questions qui revêtent de l'importance pour les habitants de la rive est du lac Winnipeg. Pour donner suite à plusieurs de ces recommandations, le gouvernement du Manitoba a créé le Conseil des Premières nations de la rive est.

La Direction des forêts du **Manitoba** a eu des entretiens avec le Conseil tribal des Cris des marais à l'automne 2004 au sujet d'un partenariat dans le cadre d'un programme d'échantillonnage sur le terrain visant à évaluer le volume de bois d'œuvre. Le programme, qui a débuté en octobre 2004, a un rapport avec le mandat de la province, qui est d'accroître la participation des Premières nations à la foresterie dans la province du Manitoba.

Le 27 septembre 2004, le financement de l'Initiative forestière autochtone du **Nouveau-Brunswick** a été approuvé dans le cadre du Programme de partenariat pour le perfectionnement des compétences et l'emploi des Autochtones. Ce programme de cinq ans a été lancé en octobre 2003 pour créer des emplois durables pour les Autochtones dans le cadre des principales initiatives relatives à l'économie comme la foresterie.

Le gouvernement de **Terre-Neuve-et-Labrador** et la Nation métisse du Labrador (NML) ont conclu un accord qui définit la façon dont la NML participera à la planification de l'aménagement des écosystèmes forestiers au Labrador. Cet accord qui durera du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2006 définit officiellement le rôle de la NML dans l'aménagement et la mise en valeur future des ressources forestières du Labrador. La NML créera des plans d'aménagement avec le concours d'autres intervenants forestiers pour régler des problèmes comme la conservation de la faune, l'environnement naturel, la culture et les traditions.

Activités internationales

Le Canada a continué de participer à des activités internationales en vue de resserrer la coopération et de renforcer la coordination concernant les questions forestières et l'accès aux marchés.



PEUPLIER BAUMIER

Le Réseau international de forêts modèles

a lancé la première forêt modèle d'Europe le 1^{er} septembre 2004. La Forêt modèle Vilhelmina est située dans le comté de Västerbotten dans le nord de la Suède et couvre une superficie de 120 000 hectares. Le principal objectif de cette forêt modèle européenne est d'aménager les forêts de façon durable et d'y préserver la diversité biologique.

En mars 2005, la **Forêt modèle McGregor** a reçu de l'argent de l'Agence canadienne de développement international et du gouvernement de la Fédération de Russie pour poursuivre ses travaux dans l'État de Khabarovsk situé dans l'extrême-est de la Russie. Ce projet de collaboration réunit des responsables de la forêt modèle et des partenaires du College of New Caledonia (CNC) et de l'University of Northern British Columbia (UNBC). Les responsables de la forêt modèle géreront et administreront le projet. Des chargés de cours du CNC initieront des professeurs d'État à la technologie de la construction à ossature en bois et au développement de l'esprit d'entreprise. Des chargés de cours de l'UNBC dispenseront pour leur part de la formation sur la gouvernance locale.

Durant l'été 2004, le ministère chinois de la Construction a publié son « Chinese Timber Structural Design Building Code » (GB5005). Ce document contient un chapitre sur la construction à ossature en bois en Amérique du Nord. L'adoption de ce code national autorisera la construction de maisons nord-américaines à ossature en bois en utilisant des produits, les règles de classement et les propriétés de conception du Canada. Le **Programme canadien d'exportation des produits de bois** et l'**administration municipale de Shanghai** ont signé un protocole d'entente en janvier 2005 en vue d'élaborer des codes du bâtiment locaux à Shanghai. Ces codes s'inspireront du code national et s'emploieront à créer des normes et des lignes directrices sur l'utilisation des techniques de construction à ossature en bois pour les immeubles polyvalents qui comptent peu d'étages à Shanghai, le marché chinois qui connaît la croissance la plus rapide.

Le Centre de démonstration Dream Home China de Colombie-Britannique a été officiellement inauguré le 25 janvier 2005. Situé à Shanghai, en Chine, ce centre présentera les produits forestiers de la Colombie-Britannique et les techniques de construction à ossature en bois aux consommateurs, aux promoteurs, aux architectes, aux constructeurs et aux fonctionnaires du gouvernement chinois et servira également de bureau aux associations

forestières de C.-B. qui mènent des activités en Chine. Le projet, d'une durée de cinq ans (annoncé en avril 2003), est un partenariat entre le gouvernement de la C.-B. et l'industrie forestière de la province.

Les perturbations naturelles

Le pays a respecté son engagement d'aider à la création des systèmes de prévention, de détection, d'intervention et de gestion en vue de faire face aux catastrophes naturelles.

La Stratégie sur les espèces exotiques envahissantes pour le Canada a été approuvée et publiée en septembre 2004. Elle marque l'aboutissement des efforts de plusieurs ministères et organismes du gouvernement fédéral et de nombreuses provinces. Son but est d'établir un cadre de lutte qui minimise les risques que présentent les espèces exotiques envahissantes pour l'économie, l'environnement et la société. La Stratégie comprend trois plans d'action respectivement axés sur la prévention, la détection, l'intervention et la gestion qui porte sur : 1) les espèces envahissantes aquatiques; 2) les plantes envahissantes terrestres et les phytoravageurs; 3) les animaux envahissants terrestres et les maladies fauniques.

Le **Programme sur le dendroctone du pin** du gouvernement fédéral est un programme de 40 millions de dollars échelonné sur six ans administré par Ressources naturelles Canada. Les objectifs de ce programme sont d'atténuer les conséquences de l'épidémie actuelle de dendroctone du pin ponderosa et de réduire les risques d'infestation à l'avenir. Jusqu'à présent, le programme à frais partagés de restauration des terres forestières privées a procuré de l'aide à 124 propriétaires de terres forestières. En **Colombie-Britannique** et en **Alberta**, 57 bandes autochtones ont bénéficié d'appui financier et technique pour maîtriser, aménager et remettre en état des terres forestières contaminées. En plus de la menace qu'il fait planer sur les forêts de Colombie-Britannique, le dendroctone menace également les forêts de pins de l'Alberta et de la forêt boréale. Les recherches en cours dans le cadre de ce programme sont axées sur la détection, la cartographie, la prévision des infestations, la restauration des forêts après infestation, la réduction des risques d'infestation et les répercussions sur les collectivités, l'écologie forestière et les marchés établis. On trouvera d'autres précisions sur ce programme à l'adresse Internet : http://mpb.cfs.nrcan.gc.ca/index_f.html.

Au **Yukon**, l'année 2004 a été une année record au chapitre des feux de forêts, qui ont brûlé 1,82 million d'hectares de forêts, soit près de 60 p. 100 du total de la superficie brûlée répertoriée au Canada. De ce fait, le gouvernement du Yukon a lancé un examen indépendant de la saison des feux de végétation de 2004. L'équipe d'examen a analysé la nature des feux de végétation au Yukon,

la lutte contre les feux sur le territoire et la saison 2004 en particulier. Le rapport final a été remis au gouvernement au printemps 2005.

En avril 2004, le gouvernement de la **Colombie-Britannique** a actualisé son plan d'action sur le dendroctone du pin ponderosa et annoncé la création d'un Groupe de travail sur le scolyte. Ce groupe travaillera deux ans pour surveiller la mise en œuvre du plan. Un groupe consultatif représentera les collectivités, les Premières nations, l'industrie forestière, le milieu scientifique et le gouvernement fédéral. L'un des buts du plan d'action est de créer de nouveaux marchés pour le bois endommagé par le scolyte (p. ex. en créant des possibilités de tenure). La présentation en octobre 2004 du projet de loi 65 aidera également à récupérer le bois endommagé par le scolyte : le gouvernement de la Colombie-Britannique est maintenant en mesure de déterminer les superficies de terres publiques comme zone de récupération du bois et de préciser les exigences en vertu d'un permis forestier vendu par appel d'offres pour chaque zone de récupération du bois.

La mise en œuvre des recommandations de l'examen Filmon sur les feux a débuté en **Colombie-Britannique** en 2004. Cranbrook et Logan Lake ont été désignés comme lieux pilotes pour la gestion de l'interface afin de protéger les gens et les biens contre la menace des feux de végétation. Cinq nouvelles unités d'intervention ont été mises en place et deux bombardiers d'eau de plus ont été mis en service.

Le 18 mars 2005, les gouvernements de l'**Alberta** et de la **Colombie-Britannique** ont signé un accord en vue de partager les tâches et les coûts de la lutte contre la propagation du dendroctone du pin ponderosa qui menace les deux provinces. La première mesure prise en vertu de l'accord consiste à abattre et à brûler les arbres contaminés dans le district de Peace Forest en C.-B.

En décembre 2004, le gouvernement de la **Nouvelle-Écosse** a mis en place un programme amélioré de récupération du bois pour les propriétaires dont les terres sont situées dans la zone réglementée infestée par le longicorne brun de l'épinette. Le programme a pour but de rétablir les secteurs où les dégâts sont les plus nombreux et de réduire les risques pour la sécurité publique tout en appuyant les efforts visant à confiner et à éradiquer le longicorne.

Les questions en matière d'économie

En 2004-2005, le Canada a mis en place des mécanismes afin de créer des possibilités de développement en économie durable dans l'industrie forestière.

Le Canada ne relâche pas ses efforts en vue de trouver un règlement au **conflit du bois d'œuvre de résineux**. En décembre



ÉPINETTE NOIRE

2004, à l'issue du premier examen annuel des droits compensateurs et antidumping, les États-Unis ont réduit le taux de droit confondu de plus de 7 p. 100. Entre mai et décembre 2004, les États-Unis ont perçu des droits confondus de 27,22 p. 100 sur le bois d'œuvre de résineux; actuellement, les exportations de bois d'œuvre de résineux canadien sont assujetties à des

droits de 20,15 p. 100. On estime que les dépôts en espèces du Canada se chiffrent à environ 4,6 milliards de dollars. Le Canada continue de vouloir une stratégie double pour régler le différend : le contentieux et des négociations visant une solution politique à long terme. Alors que le Canada a essentiellement obtenu gain de cause dans ses contestations juridiques et que les groupes spéciaux de l'ALENA et de l'OMC ont décrété à maintes reprises que les droits imposés par les États-Unis étaient injustifiés, les États-Unis ne se sont pas pliés aux décisions de ces groupes spéciaux. Les États-Unis ont demandé l'établissement d'un Comité de contestation extraordinaire pour qu'il examine les mesures du groupe spécial sur le préjudice de l'ALENA.

Le Northern Forest Diversification Centre au **Manitoba** recevra du financement pour trois ans. Le Centre poursuivra ses travaux pour établir un lien entre la demande croissante de produits forestiers non ligneux et le besoin de créer des perspectives de développement en économie durable pour les habitants des collectivités éloignées.

Depuis 12 ans, la Direction des forêts du **Manitoba** vend aux enchères en moyenne 4 000 mètres cubes de bois d'œuvre par an. Depuis deux ans, les ventes aux enchères de bois d'œuvre sont passées à une moyenne de 48 000 mètres cubes par an. Même si les volumes de bois vendu aux enchères ne restaient pas aussi élevés à l'avenir, la Direction des forêts du Manitoba continuerait d'annoncer les ventes aux enchères à travers toute la province.

Le gouvernement de l'**Ontario** a créé le Conseil des ministres sur la compétitivité du secteur forestier en novembre 2004. Pour aider à raffermir l'industrie forestière de l'Ontario, les 17 membres du Conseil formuleront des recommandations à l'intention du ministre des Richesses naturelles sur les moyens d'assurer un meilleur avenir à l'industrie des produits forestiers, aux travailleurs et aux collectivités du Grand Nord.

En novembre 2004, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du **Québec** a annoncé qu'il appuierait financièrement l'entreprise Temlam inc. La société Temlam inc. convertira la Scierie Amos Ltée en usine de fabrication de bois de placages lamellés et deviendra par le fait même une unité de production d'envergure internationale.

FUSIONS ET ACQUISITIONS D'ENTREPRISES DANS LE SECTEUR FORESTIER ET FERMETURES DE SCIERIES AU CANADA

Le rythme des fusions et des acquisitions dans le secteur forestier depuis quelques années n'a pas ralenti en 2004-2005. La plupart des opérations ont lieu dans l'Ouest du Canada tandis que les scieries s'efforcent de rentabiliser leur production et de réduire leurs coûts de manière à demeurer concurrentielles sur le marché international. Les acquisitions les plus notables sont celles de Riverside Forest Products par Tolko Industries Ltd., de Weyerhaeuser Company (BC Coastal Group) par Brascan Corporation et de Weldwood of Canada par West Fraser Timber Co. Ltd. Ces acquisitions ont métamorphosé l'industrie dans les régions de l'intérieur et du littoral de la Colombie Britannique.

L'an dernier, plusieurs scieries au Canada ont également été le théâtre de fermeture. Un certain nombre de facteurs ont eu un impact sur la rentabilité des entreprises de produits forestiers et ont provoqué des changements structurels dans l'industrie. Au nombre de ces facteurs, mentionnons le conflit sur le bois d'œuvre de résineux avec les États-Unis, l'appréciation du dollar canadien, l'augmentation des coûts énergétiques (en particulier en Ontario), l'augmentation des coûts du bois livré et la concurrence accrue des producteurs d'outre-mer.

Deux autres facteurs ont eu un impact plus profond sur les producteurs de produits forestiers dans l'Est : l'augmentation des coûts du bois livré et des coûts énergétiques. En 2005, il en a coûté 60 p. 100 de plus dans l'Est que dans l'Ouest du Canada pour la livraison de la fibre destinée à la production de pâte de bois de résineux (copeaux et bois ronds). Les coûts du bois livré en Ontario et au Québec demeurent à la hausse en raison des pénuries régionales de fibres. Cette tendance persistera si les gouvernements continuent de réduire la possibilité annuelle de coupe, comme cela s'est produit au Québec.

Depuis quelque temps, les scieries en Ontario sont protégées contre la hausse des coûts énergétiques grâce à des mesures provinciales de protection des prix comme les contrats sur les tarifs de l'électricité. Malheureusement, ces mesures de protection ont été éliminées par l'adoption de lois récentes et, l'an dernier, les prix de l'électricité en Ontario ont grimpé de plus de 30 p. 100.

FERMETURES DE SCIERIES AU CANADA (Septembre 2004 à mai 2005)

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	COMPAGNIE	EMPLACEMENT	PRODUIT/CAPACITÉ ANNUELLE
Septembre 2004	UPM-Kymmene (ligne de production de la pâte)	Miramichi (N.-B.)	• Pâte kraft de résineux/100 000 tonnes
Septembre 2004	Sainte-Anne-Nackawick	Nackawick (N.-B.)	• Pâte kraft blanchie de feuillu pour la fabrication de papier photo de qualité supérieure/251 000 tonnes
Octobre 2004	Usine Port Alice Specialty Cellulose	Port Alice (C.-B.)	• Pâte/160 000 tonnes
Décembre 2004	Domtar (fermeture partielle de la scierie)	Usine de pâte de Cornwall (Ontario)	• Pâte kraft blanchie de feuillu/150 000 tonnes • Production de papier/85 000 tonnes
Décembre 2004	Abitibi-Consolidated	Port Alfred (Québec)	• Papier journal/282 000 tonnes • Autre papier/36 000 tonnes
Janvier 2005	Scierie de Kapuskasing de Tembec (fermeture d'une machine)	Kapuskasing (Ontario)	• Machine à papier/75 000 tonnes
Février 2005	NorskeCanada	Port Alberni (C.-B.)	• Machine à papier/140 000 tonnes
Mars 2005	Usine d'Opatatika de Tembec	Opatatika (Ontario)	• Bois d'épinette-pin-sapin/95 000 pieds-mesures-de-planche
Mars 2005	Domtar	Chapleau (Ontario)	• Bois d'épinette-pin-sapin/90 000 pieds-mesures-de-planche
Mars 2005	Neenah Paper	Terrace Bay (Ontario)	• Pâte/125 000 tonnes
Mai 2005	Marks Lumber Ltd. (Tembec)	Brantford (Ontario)	• Bois d'épinette-pin-sapin/50 000 pieds-mesures-de-planche
Mai 2005	Saint-Raymond (Tembec)	Saint-Léonard-de-Portneuf (Québec)	• Papier Hi-Brite/68 000 tonnes
Mai 2005	La Sarre (Tembec)	La Sarre (Québec)	• Bois d'épinette-pin-sapin
Mai 2005	Norampac inc.	Montréal (Québec)	• Usine de papier cannelé

FUSIONS ET ACQUISITIONS DANS LE SECTEUR FORESTIER (Juin 2004 à mai 2005)

DATE	ENTREPRISE ACQUÉREUR	ENTREPRISE/ÉTABLISSEMENT VENDU	OPÉRATION	COÛTS DES TRANSACTIONS	DÉTAIL DE L'OPÉRATION
Juin 2004	Norbord Inc.	Agglo NV, Genk, Belgique	Vente	60 millions \$US	• 1 usine de panneaux de particules orientées et d'aggloméré
Juillet 2004	West Fraser Timber Co. Ltd.	Weldwood of Canada de l'International Paper Company (C.-B. et Alberta)	Vente	1,26 milliard \$	• 7 scieries • 2 usines de contreplaqués • 1 usine de placage lamellé • 2 usines de pâtes
Août 2004	Ainsworth Lumber Co. Ltd.	Potlatch Corporations, Nord du Minnesota, É.-U.	Vente	457,5 millions \$US	• 3 usines de panneaux de particules orientées • Centrale de cogénération de 12 mégawatts
Octobre 2004 (sous réserve de l'approbation du Bureau de la concurrence)	Tolko Industries Ltd.	Riverside Forest Products Limited (C.-B.)	Vente	340 millions \$	• 6 scieries • 2 usines de contreplaqués • 1 usine de placage • 1 usine de resciage final • Installations de déchiquetage de grumes entières • 1 installation de traitement et de transformation des traverses • 1 pépinière de multiplication
Novembre 2004	Uniforêt inc.	Uniforêt Scierie-Pâte inc., Foresterie Port-Cartier inc. et 3735061 Canada inc. (Québec)	Fusion		• 1 scierie
Novembre 2004	Mercer International Inc.	Celgar Pulp Company (C.-B.)	Vente	210 millions \$US	• 1 usine de pâtes
Décembre 2004	Pope & Talbot Ltd.	Canfor – Fort St. James Sawmill Division, Fort St. James (C.-B.)	Vente	39 millions \$ plus la valeur des stocks	• 1 scierie
Février 2005	Brascan Corporation	Weyerhaeuser Company, BC Coastal Group	Vente	1,2 milliard \$ plus le fonds de roulement	• 5 scieries • 2 installations de resciage final
Février 2005	Cambium Group	Bowater, Degelis (Québec)	Vente	Non divulguées	• 1 usine de traitement
Mars 2005	Springer Creek Forest Products Ltd.	Canfor – Slocan Sawmill (C.-B.)	Vente	6,2 millions \$ plus la valeur des stocks	• 1 scierie
Avril 2005	International Forest Products Limited	Floragon Forest Products Mollalla Inc., Nord-Ouest du Pacifique des É.-U.	Vente	50 millions \$US plus la valeur des stocks	• 1 scierie



PROFILS À L'ÉCHELLE DU PAYS

Forêt et autres terres boisées

CANADA

Population (2005)

32,1 millions

Superficie du terrain

979,1 millions d'ha

Forêt et autres terres boisées

402,1 millions d'ha

Parcs nationaux (2004)

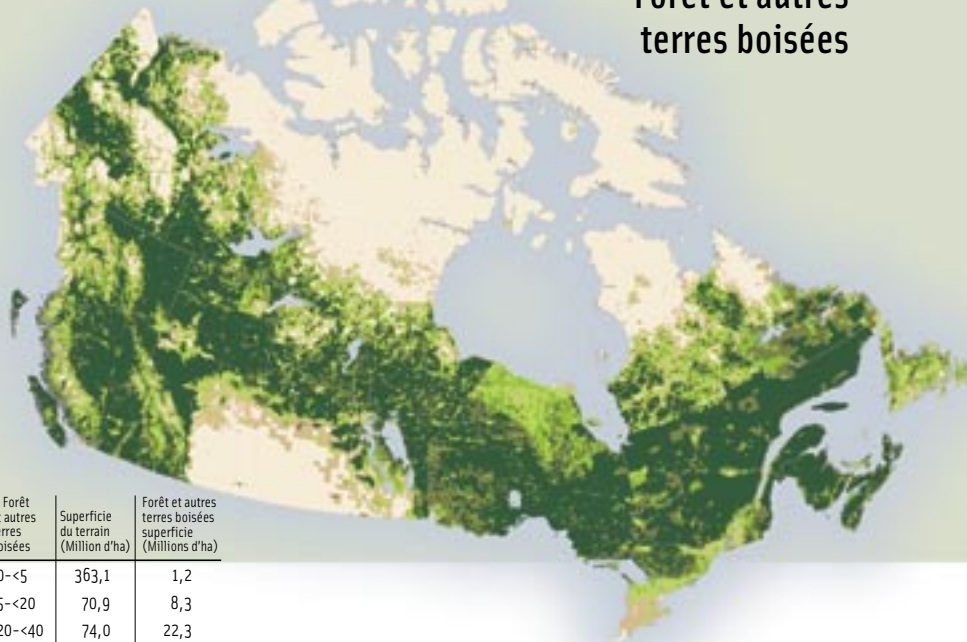
26,5 millions d'ha

Fréquentation des parcs (2004)

16,0 millions visites-personnes



ÉRABLE



	% Forêt et autres terres boisées	Superficie du terrain (Million d'ha)	Forêt et autres terres boisées superficie (Millions d'ha)
□	0-<5	363,1	1,2
■	5-<20	70,9	8,3
■	20-<40	74,0	22,3
■	40-<60	83,0	41,7
■	60-<80	121,8	86,9
■	80-100	266,3	241,7
	Total	979,1	402,1

RESSOURCE

Propriété (2004)	
Provinciale	77 %
Fédérale	16 %
Privée	7 %
Type de forêts (2004)	
Résineux	66 %
Feuilleux	12 %
Mixte	22 %
Récolte potentielle (2003)^a	238,8 millions de m³
Récolte (volume) bois rond industriel (2002)^b	193,7 millions de m³
Récolte (superficie) bois rond industriel (2002)	974 472 ha
Superficie plantée (2002)	427 051 ha
Superficie ensemencée (2002)	18 906 ha
Superficie défoliée par les insectes (2002)^c	19,2 millions d'ha
Nombre de feux (2004)^d	6 634
Superficie brûlée (2004)^d	3,3 millions d'ha

PRINCIPAUX PRODUITS DU BOIS À VALEUR AJOUTÉE

Valeur des livraisons (2003)	5,5 milliards de \$
Portes et fenêtres	2,1 milliards de \$
Charpentes	1,5 milliard de \$
Bâtiments préfabriqués	797,8 millions de \$
Maisons mobiles	387,1 millions de \$
Autres produits	772,2 millions de \$

PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

Production	Valeur de la production	Quantité
Produits de la sève d'érable (2004)	151,9 millions de \$	26,9 millions de litres
Arbres de Noël (2003)*	64,1 millions de \$	4,1 millions
Peaux d'animaux sauvages (excluant les phoques) [†] (2002)	23,4 millions de \$	889 000

INDUSTRIE

Valeur des exportations (2004)	44,6 milliards de \$
Bois d'œuvre de résineux	24,71 %
Papier journal	11,91 %
Pâte de bois	16,02 %
Panneaux de bois (panneaux de copeaux, de fibres, de particules, contreplaqué, placage)	13,22 %
Autres papiers et cartons	16,23 %
Papier transformé	2,15 %
Autres produits	15,76 %
Principaux marchés à l'exportation (2004)	44,6 milliards de \$
États-Unis	80 %
Union européenne	6 %
Japon	5 %
Chine	3 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	1 %
Autres	6 %
Balance commerciale (2004)	34,5 milliards de \$
Contribution au PIB (produit intérieur brut) (2004)	35,9 milliards de \$
Valeur des livraisons (2004)	non disponible
Exportations	non disponible
Marché intérieur	non disponible
Nombre d'établissements (2004)	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	3 747
Fabrication du papier (2003)	870
Emplois directs (2004)	361 100
Emplois indirects et induits (2004)	555 100
Traitements et salaires (2004)	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	5,2 milliards de \$
Fabrication du papier (2003)	5,3 milliards de \$
Nouveaux investissements (2004)	3,1 milliards de \$

^{a, b, c, d} voir page 39

*D'après les estimations.

[†]L'estimation du nombre de peaux de phoques est basée sur les données des cinq dernières années.

COLOMBIE-BRITANNIQUE



THUYA GÉANT

Population (2005)	4,2 millions
Superficie du terrain	94,55 millions d'ha
Forêt et autres terres boisées	64,25 millions d'ha
Parcs provinciaux	10,3 millions d'ha

RESSOURCE

Propriété (2004)	
Provinciale	96 %
Fédérale	1 %
Privée	3 %
Type de forêts (2004)	
Résineux	82 %
Feuilleu	5 %
Mixte	13 %
Récolte potentielle (2003)^a	83,7 millions de m³
Récolte (volume) bois rond industriel (2003)^b	65,4 millions de m³
Récolte (superficie) bois rond industriel (2002)	189 277 ha
Superficie plantée (2002)	155 405 ha
Superficieensemencée (2002)	non disponible
Superficie défoliée par les insectes (2003)^c	7,6 millions d'ha
Nombre de feux (2004)^d	2 381
Superficie brûlée (2004)^d	222 209 ha

INDUSTRIE

Valeur des exportations (2004)	14,7 milliards de \$
Bois d'œuvre de résineux	46,91 %
Papier journal	4,14 %
Pâte de bois	20,25 %
Panneaux de bois (panneaux de copeaux, de fibres, de particules, contreplaqué, placage)	9,36 %
Autres papiers et cartons	8,36 %
Papier transformé	0,13 %
Autres produits	10,85 %
Principaux marchés à l'exportation (2004)	14,7 milliards de \$
États-Unis	64,37 %
Union européenne	7,20 %
Japon	13,69 %
Chine	4,94 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	1,13 %
Autres	8,67 %
Balance commerciale (2004)	13,3 milliards de \$
Valeur des livraisons	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	10,3 milliards de \$
Fabrication du papier (2003)	5,6 milliards de \$
Nombre d'établissements	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	911
Fabrication du papier (2003)	83
Emplois directs (2004)	79 800
Traitements et salaires	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	1,7 milliard de \$
Fabrication du papier (2003)	868,2 millions de \$
Nouveaux investissements (2004)	0,8 milliard de \$

ALBERTA



PIN TORDU

Population (2005)	3,2 millions
Superficie du terrain	65,44 millions d'ha
Forêt et autres terres boisées	36,39 millions d'ha
Parcs provinciaux	210 550 ha

RESSOURCE

Propriété (2004)	
Provinciale	89 %
Fédérale	8 %
Privée	3 %
Type de forêts (2004)	
Résineux	50 %
Feuilleu	32 %
Mixte	18 %
Récolte potentielle (2003)^a	26,9 millions de m³
Récolte (volume) bois rond industriel (2003)^b	24,2 millions de m³
Récolte (superficie) bois rond industriel (2002)	68 430 ha
Superficie plantée (2002)	38 270 ha
Superficieensemencée (2002)	1 450 ha
Superficie défoliée par les insectes (2003)^c	5,8 millions d'ha
Nombre de feux (2004)^d	1 597
Superficie brûlée (2004)^d	234 748 ha

INDUSTRIE

Valeur des exportations (2004)	3,4 milliards de \$
Bois d'œuvre de résineux	21,65 %
Papier journal	3,85 %
Pâte de bois	36,22 %
Panneaux de bois (panneaux de copeaux, de fibres, de particules, contreplaqué, placage)	31,15 %
Autres papiers et cartons	0,98 %
Papier transformé	0,65 %
Autres produits	5,50 %
Principaux marchés à l'exportation (2004)	3,4 milliards de \$
États-Unis	76,21 %
Union européenne	3,32 %
Japon	7,32 %
Chine	5,31 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	0,01 %
Autres	7,83 %
Balance commerciale (2004)	3,1 milliards de \$
Valeur des livraisons	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	3,0 milliards de \$
Fabrication du papier (2003)	1,6 milliard de \$
Nombre d'établissements	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	284
Fabrication du papier (2003)	34
Emplois directs (2004)	22 900
Traitements et salaires	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	520,5 millions de \$
Fabrication du papier (2003)	210,5 millions de \$
Nouveaux investissements (2004)	0,3 milliard de \$

SASKATCHEWAN



BOULEAU À PAPIER

Population (2005)
1,0 million
Superficie du terrain
65,19 millions d'ha
Forêt et autres terres boisées
24,26 millions d'ha
Parcs provinciaux
1,2 million d'ha

RESSOURCE

Propriété (2004)	
Provinciale	90 %
Fédérale	4 %
Privée	6 %
Type de forêts (2004)	
Résineux	47 %
Feuilleu	16 %
Mixte	37 %
Récolte potentielle (2003)^a	8,5 millions de m³
Récolte (volume) bois rond industriel (2003)^b	5,0 millions de m³
Récolte (superficie) bois rond industriel (2003)	29 053 ha
Superficie plantée (2002)	13 073 ha
Superficieensemencée (2002)	non disponible
Superficie défoliée par les insectes (2003)^c	511 780 ha
Nombre de feux (2004)^d	328
Superficie brûlée (2004)^d	258 441 ha

INDUSTRIE

Valeur des exportations (2004)	810,4 millions de \$
Bois d'œuvre de résineux	12,62 %
Papier journal	0,01 %
Pâte de bois	33,67 %
Panneaux de bois (panneaux de copeaux, de fibres, de particules, contreplaqué, placage)	32,51 %
Autres papiers et cartons	17,87 %
Papier transformé	2,21 %
Autres produits	1,10 %
Principaux marchés à l'exportation (2004)	810,4 millions de \$
États-Unis	76 %
Union européenne	11 %
Japon	3 %
Chine	4 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	0 %
Autres	6 %
Balance commerciale (2004)	725,2 millions de \$
Valeur des livraisons	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	406,3 millions de \$
Fabrication du papier (2003)	461,0 millions de \$
Nombre d'établissements	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	53
Fabrication du papier (2003)	10
Emplois directs (2004)	5 500
Traitements et salaires	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	70,3 millions de \$
Fabrication du papier (2003)	78,4 millions de \$
Nouveaux investissements	non disponible

MANITOBA



ÉPINETTE BLANCHE

Population (2005)
1,2 million
Superficie du terrain
63,62 millions d'ha
Forêt et autres terres boisées
36,35 millions d'ha
Parcs provinciaux
3,4 millions d'ha

RESSOURCE

Propriété (2004)	
Provinciale	95 %
Fédérale	2 %
Privée	3 %
Type de forêts (2004)	
Résineux	74 %
Feuilleu	15 %
Mixte	11 %
Récolte potentielle (2003)^a	9,6 millions de m³
Récolte (volume) bois rond industriel (2003)^b	2,0 millions de m³
Récolte (superficie) bois rond industriel (2002)	15 042 ha
Superficie plantée (2002)	8 334 ha
Superficieensemencée (2002)	non disponible
Superficie défoliée par les insectes (2003)^c	131 135 ha
Nombre de feux (2004)^d	234
Superficie brûlée (2004)^d	23 117 ha

INDUSTRIE

Valeur des exportations (2004)	737,1 millions de \$
Bois d'œuvre de résineux	10,37 %
Papier journal	15,74 %
Pâte de bois	0,06 %
Panneaux de bois (panneaux de copeaux, de fibres, de particules, contreplaqué, placage)	27,39 %
Autres papiers et cartons	11,96 %
Papier transformé	4,38 %
Autres produits	30,10 %
Principaux marchés à l'exportation (2004)	737,1 millions de \$
États-Unis	96,7 %
Union européenne	0,4 %
Japon	0,4 %
Chine	0,1 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	0,3 %
Autres	2,0 %
Balance commerciale (2004)	373,8 millions de \$
Valeur des livraisons	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	658,1 millions de \$
Fabrication du papier (2003)	501,9 millions de \$
Nombre d'établissements	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	72
Fabrication du papier (2003)	27
Emplois directs (2004)	8 100
Traitements et salaires	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	128,4 millions de \$
Fabrication du papier (2003)	89,4 millions de \$
Nouveaux investissements	non disponible

ONTARIO



PIN BLANC

Population (2005)
12,5 millions
Superficie du terrain
107,48 millions d'ha
Forêt et autres terres boisées
68,29 millions d'ha
Parcs provinciaux
7,6 millions d'ha

RESSOURCE

Propriété (2004)	
Provinciale	91 %
Fédérale	1 %
Privée	8 %
Type de forêts (2004)	
Résineux	58 %
Feuillu	16 %
Mixte	26 %
Récolte potentielle (2003)^a	34,2 millions d'ha
Récolte (volume) bois rond industriel (2003)^b	24,2 millions de m³
Récolte (superficie) bois rond industriel (2003)	203 784 ha
Superficie plantée (2002)	91 931 ha
Superficieensemencée (2002)	17 440 ha
Superficie défoliée par les insectes (2003)^c	4,9 millions d'ha
Nombre de feux (2004)^d	431
Superficie brûlée (2004)^d	1 617 ha

INDUSTRIE

Valeur des exportations (2004)	9,0 milliards de \$
Bois d'œuvre de résineux	8,21 %
Papier journal	12,71 %
Pâte de bois	11,11 %
Panneaux de bois (panneaux de copeaux, de fibres, de particules, contreplaqué, placage)	16,88 %
Autres papiers et cartons	21,36 %
Papier transformé	6,35 %
Autres produits	23,39 %
Principaux marchés à l'exportation (2004)	9,0 milliards de \$
États-Unis	96,0 %
Union européenne	1,2 %
Japon	0,2 %
Chine	0,4 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	0,2 %
Autres	2,0 %
Balance commerciale (2004)	3,3 milliards de \$
Valeur des livraisons	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	6,2 milliards de \$
Fabrication du papier (2003)	10,9 milliards de \$
Nombre d'établissements	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	940
Fabrication du papier (2003)	407
Emplois directs (2004)	94 300
Traitements et salaires	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	1,1 milliard de \$
Fabrication du papier (2003)	1,8 milliard de \$
Nouveaux investissements (2004)	0,6 milliard de \$

QUÉBEC



BOULEAU JAUNE

Population (2005)
7,6 millions
Superficie du terrain
151,89 millions d'ha
Forêt et autres terres boisées
84,58 millions d'ha
Parcs provinciaux
754 600 ha*

RESSOURCE

Propriété (2004)	
Provinciale	89 %
Privée	11 %
Type de forêts (2004)	
Résineux	73 %
Feuillu	11 %
Mixte	16 %
Récolte potentielle (2003)^a	54,6 millions de m³
Récolte (volume) bois rond industriel (2002)^b	39,6 millions de m³
Récolte (superficie) bois rond industriel (2003)	303 720 ha
Superficie plantée (2002)	84 807 ha
Superficieensemencée (2002)	16 ha
Superficie défoliée par les insectes (2003)^c	102 372 ha
Nombre de feux (2004)^d	319
Superficie brûlée (2004)^d	3 044 ha

INDUSTRIE

Valeur des exportations (2004)	11,9 milliards de \$
Bois d'œuvre de résineux	13,77 %
Papier journal	20,04 %
Pâte de bois	8,16 %
Panneaux de bois (panneaux de copeaux, de fibres, de particules, contreplaqué, placage)	10,65 %
Autres papiers et cartons	24,32 %
Papier transformé	2,10 %
Autres produits	20,97 %
Principaux marchés à l'exportation (2004)	11,9 milliards de \$
États-Unis	87,0 %
Union européenne	6,0 %
Japon	0,4 %
Chine	2,0 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	1,0 %
Autres	3,6 %
Balance commerciale (2004)	9,9 milliards de \$
Valeur des livraisons	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	8,7 milliards de \$
Fabrication du papier (2003)	10,7 milliards de \$
Nombre d'établissements	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	1 131
Fabrication du papier (2003)	252
Emplois directs (2004)	115 300
Traitements et salaires	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	1,4 milliard de \$
Fabrication du papier (2003)	1,6 milliard de \$
Nouveaux investissements (2004)	0,8 milliard de \$

*réserves fauniques exclues

NOUVEAU-BRUNSWICK



SAPIN BAUMIER

Population (2005)	751 257
Superficie du terrain	7,31 millions d'ha
Forêt et autres terres boisées	6,21 millions d'ha
Parcs provinciaux	22 084 ha

RESSOURCE

Propriété (2004)	
Provinciale	48 %
Fédérale	2 %
Privée	50 %
Type de forêts (2004)	
Résineux	44 %
Feuillu	25 %
Mixte	31 %
Récolte potentielle (2003)^a	11,4 millions de m³
Récolte (volume) bois rond industriel (2003)^b	10,4 millions de m³
Récolte (superficie) bois rond industriel (2003)	111 315 ha
Superficie plantée (2002)	18 049 ha
Superficieensemencée (2002)	non disponible
Superficie défoliée par les insectes (2003)^c	1 504 ha
Nombre de feux (2004)^d	240
Superficie brûlée (2004)^d	295 ha

INDUSTRIE

Valeur des exportations (2004)	2,5 milliards de \$
Bois d'œuvre de résineux	23,14 %
Papier journal	6,99 %
Pâte de bois	19,01 %
Panneaux de bois (panneaux de copeaux, de fibres, de particules, contreplaqué, placage)	7,35 %
Autres papiers et cartons	27,34 %
Papier transformé	1,34 %
Autres produits	14,83 %
Principaux marchés à l'exportation (2004)	2,5 milliards de \$
États-Unis	86 %
Union européenne	4 %
Japon	1 %
Chine	1 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	1 %
Autres	7 %
Balance commerciale (2004)	2,2 milliards de \$
Valeur des livraisons	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	1,5 milliard de \$
Fabrication du papier (2003)	2,3 milliards de \$
Nombre d'établissements	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	163
Fabrication du papier (2003)	29
Emplois directs (2004)	19 300
Traitements et salaires	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	212,4 millions de \$
Fabrication du papier (2003)	350,2 millions de \$
Nouveaux investissements	non disponible

NOUVELLE-ÉCOSSE



ÉPINETTE ROUGE

Population (2005)	938 538
Superficie du terrain	5,53 millions d'ha
Forêt et autres terres boisées	4,35 millions d'ha
Parcs provinciaux	31 000 ha

RESSOURCE

Propriété (2004)	
Provinciale	29 %
Fédérale	3 %
Privée	68 %
Type de forêts (2004)	
Résineux	58 %
Feuillu	13 %
Mixte	29 %
Récolte potentielle (2003)^a	6,7 millions de m³
Récolte (volume) bois rond industriel (2003)^b	5,7 millions de m³
Récolte (superficie) bois rond industriel (2003)	52 858 ha
Superficie plantée (2002)	11 105 ha
Superficieensemencée (2002)	non disponible
Superficie défoliée par les insectes (2003)^c	17 561 ha
Nombre de feux (2004)^d	258
Superficie brûlée (2004)^d	290 ha

INDUSTRIE

Valeur des exportations (2004)	1,0 milliard de \$
Bois d'œuvre de résineux	21,72 %
Papier journal	24,85 %
Pâte de bois	21,04 %
Panneaux de bois (panneaux de copeaux, de fibres, de particules, contreplaqué, placage)	2,89 %
Autres papiers et cartons	23,70 %
Papier transformé	1,23 %
Autres produits	4,56 %
Principaux marchés à l'exportation (2004)	1,0 milliard de \$
États-Unis	70,5 %
Union européenne	13,0 %
Japon	0,4 %
Chine	0,1 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	8,0 %
Autres	8,0 %
Balance commerciale (2004)	988,4 millions de \$
Valeur des livraisons	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	551,7 millions de \$
Fabrication du papier (2003)	799,4 millions de \$
Nombre d'établissements	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	114
Fabrication du papier (2003)	14
Emplois directs (2004)	11 000
Traitements et salaires	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	91,9 millions de \$
Fabrication du papier (2003)	139,5 millions de \$
Nouveaux investissements	non disponible

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD



CHÊNE ROUGE

Population (2005)	137 734
Superficie du terrain	0,58 million d'ha
Forêt et autres terres boisées	0,27 million d'ha
Parcs provinciaux	2 100 ha

RESSOURCE

Propriété (2004)	
Provinciale	8 %
Fédérale	1 %
Privée	91 %
Type de forêts (2004)	
Résineux	24 %
Feuilleu	29 %
Mixte	47 %
Récolte potentielle (2003)^a	0,5 million de m³
Récolte (volume) bois rond industriel (2003)^b	0,5 million de m³
Récolte (superficie) bois rond industriel (2003)	5 754 ha
Superficie plantée (2002)	824 ha
Superficieensemencée (2002)	non disponible
Superficie défoliée par les insectes (2003)^c	non disponible
Nombre de feux (2004)^d	20
Superficie brûlée (2004)^d	15 ha

INDUSTRIE

Valeur des exportations (2004)	19,0 millions de \$
Bois d'œuvre de résineux	86,85 %
Pâte de bois	0,35 %
Autres papiers et cartons	0,07 %
Papier transformé	3,79 %
Autres produits	8,94 %
Principaux marchés à l'exportation (2004)	19,0 millions de \$
États-Unis	98,0 %
Union européenne	0,6 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	1,0 %
Autres	0,4 %
Balance commerciale (2004)	19,0 millions de \$
Valeur des livraisons	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	50,4 millions de \$
Fabrication du papier (2003)	23,5 millions de \$
Nombre d'établissements	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	16
Fabrication du papier (2003)	5
Emplois directs (2004)	600
Traitements et salaires	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	9,0 millions de \$
Fabrication du papier (2003)	2,4 millions de \$
Nouveaux investissements	non disponible

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR



ÉPINETTE NOIRE

Population (2005)	516 986
Superficie du terrain	40,30 millions d'ha
Forêt et autres terres boisées	20,07 millions d'ha
Parcs provinciaux	22 600 ha

RESSOURCE

Propriété (2004)	
Provinciale*	99 %
Privée	1 %
Type de forêts (2004)	
Résineux	93 %
Feuilleu	1 %
Mixte	6 %
Récolte potentielle (2003)^a	2,5 millions de m³
Récolte (volume) bois rond industriel (2003)^b	2,1 millions de m³
Récolte (superficie) bois rond industriel (2002)	21 978 ha
Superficie plantée (2002)	4 831 ha
Superficieensemencée (2002)	non disponible
Superficie défoliée par les insectes (2003)^c	79 899 ha
Nombre de feux (2004)^d	153
Superficie brûlée (2004)^d	2 362 ha

INDUSTRIE

Valeur des exportations (2004)	522,5 millions de \$
Bois d'œuvre de résineux	2,80 %
Papier journal	95,22 %
Pâte de bois	0,69 %
Panneaux de bois (panneaux de copeaux, de fibres, de particules, contreplaqué, placage)	0,02 %
Autres papiers et cartons	1,19 %
Papier transformé	0,05 %
Autres produits	0,03 %
Principaux marchés à l'exportation (2004)	522,5 millions de \$
États-Unis	41 %
Union européenne	30 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	18 %
Autres	11 %
Balance commerciale (2004)	510,3 millions de \$
Valeur des livraisons	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	70,1 millions de \$
Fabrication du papier (2003)	460,2 millions de \$
Nombre d'établissements	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	63
Fabrication du papier (2003)	9
Emplois directs (2004)	4 100
Traitements et salaires	non disponible
Exploitation forestière	non disponible
Fabrication des produits du bois (2003)	14,5 millions de \$
Fabrication du papier (2003)	103,3 millions de \$
Nouveaux investissements	non disponible

* Les droits de coupe et de propriété applicables à 69 % des terres publiques sur l'île de Terre-Neuve ont été concédés aux sociétés de pâtes et papiers par l'octroi de permis d'une durée de 99 ans aux termes de la 1905 *Pulp and Paper Manufacturing Act* et de la 1935 *Bowater Act*. En conséquence, les systèmes financier et juridique de la province considèrent ces terrains comme s'il s'agissait de propriétés privées.

YUKON



SAPIN SUBALPIN

Population (2005)	31 227
Superficie du terrain	48,49 millions d'ha
Forêt et autres terres boisées	22,79 millions d'ha
Parcs territoriaux	non disponible

RESSOURCE

Propriété (2004)	
Fédérale	100 %
Type de forêts (2004)	
Résineux	79 %
Feuillu	2 %
Mixte	19 %
Récolte potentielle (2003)^a	238 milliers de m ³
Récolte (volume) bois rond industriel (2003)^b	7 milliers de m ³
Récolte (superficie) bois rond industriel (2003)	44 ha
Superficie plantée (2002)	310 ha
Superficieensemencée (2002)	non disponible
Superficie défoliée par les insectes (2003)^c	41 640 ha
Nombre de feux (2004)^d	282
Superficie brûlée (2004)^d	1,8 million d'ha

INDUSTRIE

Valeur des exportations (2004)*	961 842 \$
Bois d'œuvre de résineux	1,5 %
Autres produits	98,5 %
Principaux marchés à l'exportation (2004)*	961 842 \$
États-Unis	100 %
Balance commerciale (2004)*	949 953 \$

NUNAVUT



Population (2005)	29 683
Superficie du terrain	200,60 millions d'ha
Forêt et autres terres boisées	0,94 million ha
Parcs territoriaux	non disponible

RESSOURCE

Propriété (2004)	
Fédérale	100 %
Type de forêts (2004)	
Résineux	52 %
Mixte	48 %

* Les données relatives proviennent de Statistique Canada. Des sources du gouvernement territorial suggèrent que le territoire d'origine pourrait être surreprésenté dans les données disponibles.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST



PIN GRIS

Population (2005)	42 944
Superficie du terrain	128,12 millions d'ha
Forêt et autres terres boisées	33,35 millions d'ha
Parcs territoriaux	13 363 ha

RESSOURCE

Propriété (2004)	
Fédérale	100 %
Type de forêts (2004)	
Résineux	53 %
Mixte	47 %
Récolte potentielle	sans objet
Récolte (volume) bois rond industriel (2003)^b	6 milliers de m ³
Récolte (superficie) bois rond industriel (2003)	31 ha
Superficie plantée (2002)	112 ha
Superficieensemencée (2002)	non disponible
Superficie défoliée par les insectes (2003)^c	non disponible
Nombre de feux (2004)^d	297
Superficie brûlée (2004)^d	515 621 ha

INDUSTRIE

Valeur des exportations (2004)*	69 954 \$
Bois d'œuvre de résineux	17,61 %
Autres produits	82,39 %
Principaux marchés à l'exportation (2004)*	69 954 \$
États-Unis	37,38 %
Union européenne	62,62 %
Balance commerciale (2004)*	69 954 \$

INDUSTRIE

Valeur des exportations (2004)*	106 088 \$
Bois d'œuvre de résineux	4,38 %
Panneaux de bois (panneaux de copeaux, de fibres, de particules, contreplaqué, placage)	35,39 %
Autres produits	60,23 %
Principaux marchés à l'exportation (2004)	106 088 \$
États-Unis	4,38 %
Union européenne	0,97 %
Japon	3,56 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	29,67 %
Autres	61,42 %
Balance commerciale (2004)*	106 218 \$

STATISTIQUES ET TENDANCES FORESTIÈRES

LA BALANCE COMMERCIALE

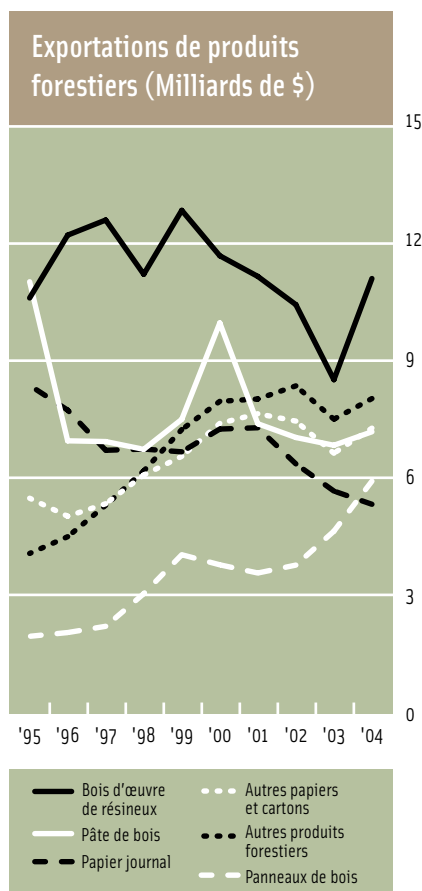
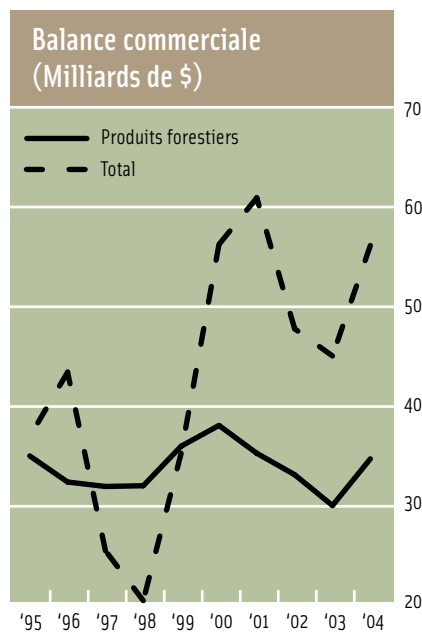
Le Canada exporte davantage de marchandises qu'il en importe, sa balance commerciale se trouvant donc excédentaire. Les produits forestiers jouent un grand rôle dans cet état de fait. Deuxième après les produits de l'énergie, les produits forestiers ont contribué pour 34,5 milliards de dollars en 2004 à la balance commerciale canadienne. La balance commerciale des produits forestiers a augmenté de 4,8 milliards de dollars, soit de 16 % entre 2003 et 2004, malgré la hausse du dollar canadien par rapport au dollar américain en 2004, ce qui a pour effet de diminuer les revenus d'exportations en dollars canadiens et de favoriser l'importation. Une telle augmentation est indicatrice d'un secteur forestier vigoureux. Poussé par la hausse des prix mondiaux du pétrole, le secteur de l'énergie a aussi haussé sa contribution à la balance commerciale canadienne. Si bien que cette dernière a connu une croissance annuelle de 11,2 milliards de dollars pour atteindre 56,1 milliards de dollars en 2004, une hausse de 25 % par rapport à 2003. Cette situation a mis fin aux deux baisses consécutives observées depuis l'année record de 2001, où la balance commerciale canadienne avait atteint 61 milliards de dollars.

Exportations	Milliards de \$	Changement annuel (%)	
	2004	1 an	10 ans
Balance commerciale	56,1	25,0	4,3
Contribution des produits forestiers	34,5	16,0	-0,1

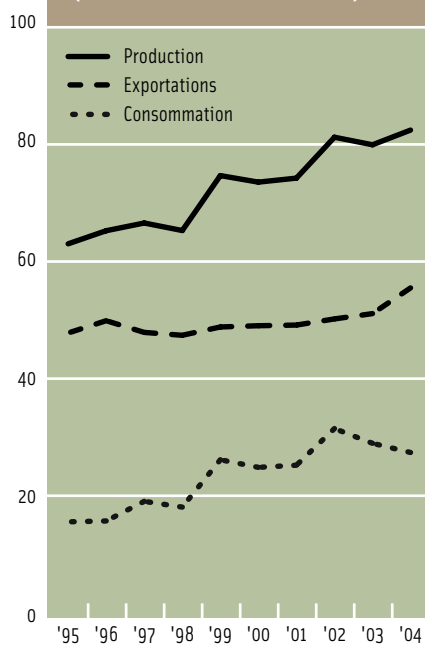
EXPORTATIONS DE PRODUITS FORESTIERS

À l'exception du papier journal, les exportations canadiennes de produits forestiers ont connu une hausse en 2004 pour atteindre 44,6 milliards de dollars, une augmentation de 5 milliards de dollars par rapport à 2003 ou de 12,6 %. Le bois d'œuvre de résineux a augmenté à lui seul de 2,5 milliards de dollars, soit de 30,2 % par rapport à 2003. Cependant, cela représente une correction par rapport aux exportations anormalement basses de 2003. La valeur des exportations du bois d'œuvre de 2004 n'a rien d'exceptionnelle par rapport aux valeurs atteintes durant la dernière décennie. Par contre, la hausse de la valeur des exportations des panneaux de construction, qui a augmenté de 1,3 milliard de dollars entre 2003 et 2004, reflète davantage les changements qui sont survenus à long terme. Depuis une décennie, le taux de croissance annuel de la valeur des exportations des panneaux de construction (contreplaqué, placage, panneaux de particules orientées, panneaux de copeaux, panneaux de fibres) a été en moyenne de 11,6 %, ce qui l'a fait tripler en dix ans et dépasser la valeur des exportations du papier journal pour la première fois en 2004. Autrefois produit vedette de l'industrie forestière canadienne, le papier journal est en perte de vitesse depuis plus d'une décennie en Amérique du Nord, et particulièrement au Canada. Au cours de la dernière décennie la valeur des exportations a baissé de 3 milliards de dollars, suite à des baisses dans la quantité exportée et des prix dépréciés, ce qui équivaut à une perte annuelle moyenne de 4,4 %.

Produit	Milliards de \$	Changement annuel (%)	
	2004	1 an	10 ans
Bois d'œuvre de résineux	11,0	30,2	0,5
Papier journal	5,3	-5,9	-4,4
Pâte de bois	7,1	5,0	-4,2
Panneaux de bois	6,0	27,3	11,6
Autres papiers et cartons	7,2	9,6	2,8
Autres produits forestiers	8,0	12,9	6,3
Total	44,6	12,6	0,8



Bois d'œuvre de résineux (Millions de mètres cubes)

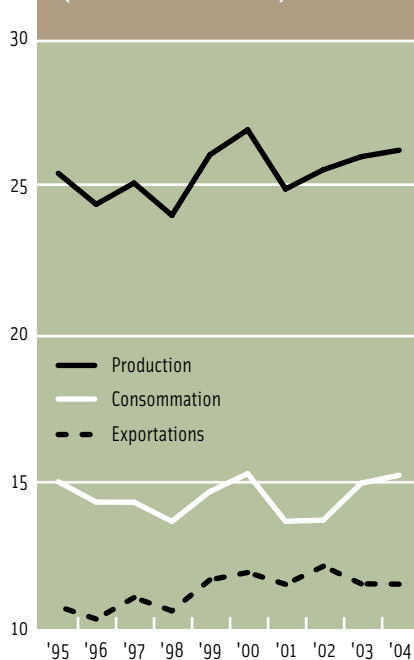


BOIS D'ŒUVRE DE RÉSINEUX

Le bois d'œuvre est sans contredit le premier usage qui est fait du bois rond de résineux en provenance des forêts canadiennes. Certains utilisateurs de bois rond, comme les producteurs de panneaux de bois, n'ont pas le même besoin en matière première que les producteurs de pâte et papier. Ces derniers utilisent comme source de fibre principale les résidus des scieries et le papier recyclé. Si bien qu'au Canada, la récolte de bois rond et la production de bois d'œuvre de résineux se trouvent intimement liées. En 2004, la Colombie-Britannique a fait face à une épidémie de dendroctones du pin de ponderosa. La province a mis en œuvre des mesures d'urgence de récupération du bois attaqué avant qu'il soit totalement perdu. L'industrie forestière de cette province, qui compte pour la moitié de la capacité canadienne de bois d'œuvre de résineux, a haussé sa production de bois d'œuvre de résineux en conséquence jusqu'à un record inégalé pour le Canada de 81,7 millions de mètres cubes en 2004. Cette hausse représente 2,5 millions de mètres cubes ou de 3,1 % par rapport à 2003. Cette production a été d'abord écoulee sur les marchés étrangers, les exportations de bois d'œuvre ayant augmenté pour atteindre 55,2 millions de mètres cubes en 2004, une hausse de 8,5 % par rapport à l'année précédente. En raison du ralentissement de la construction domiciliaire, la consommation canadienne a diminué une deuxième année consécutive de 5,3 % pour atteindre 27,4 millions de mètres cubes en 2004.

Bois d'œuvre de résineux	Millions de mètres cubes	Changement annuel (%)	
		2004	1 an
Production	81,7	3,1	2,7
Exportations	55,2	8,5	1,5
Consommation	27,4	-5,3	5,7

Pâte de bois (Millions de tonnes)



PÂTE DE BOIS

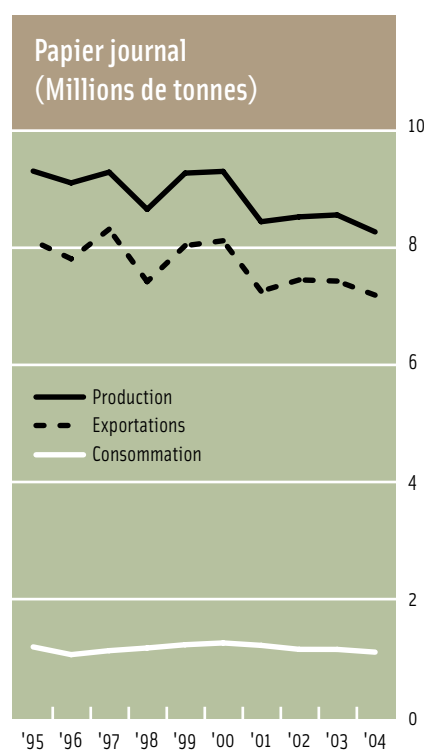
Le Canada est le deuxième producteur mondial de pâtes de bois après les États-Unis et le premier exportateur avec 30 % des exportations mondiales. Les quantités produites, exportées et consommées en 2004 au Canada représentent la copie conforme de 2003. Seul changement notable, les prix – une fois convertis en dollars canadiens – ont augmenté d'environ 5 % par rapport à 2003.

Pâte de bois	Millions de tonnes	Changement annuel (%)	
		2004	1 an
Production	26,2	0,8	0,3
Exportations	11,5	-0,1	0,7
Consommation	15,2	1,8	0,1

PAPIER JOURNAL

Depuis plusieurs années, l'industrie canadienne du papier journal est en perte de vitesse. La consommation de papier journal en Amérique du Nord est en régression. Cela a commencé par le remplacement partiel du papier journal par du papier de plus grande qualité, qui permet d'imprimer des photographies couleur sur les encarts publicitaires. Les producteurs de papier journal canadiens se sont adaptés à ce changement en transformant leurs machines de manière à pouvoir produire ce type de papier. Mais après un certain temps, il n'a plus été possible de transformer la vieille machinerie à cet effet, ce qui a entraîné des mises au rancart de machines à papier et des fermetures d'usines. La liste des fermetures récentes d'usine ne cesse de s'allonger : fermeture de Port-Alfred au Québec, 640 emplois perdus; Saint John au Nouveau-Brunswick, arrêt de production, trois machines de Kruger sont temporairement arrêtées dans différentes usines; Port Alberni en Colombie-Britannique, fermeture d'usine. Sans compter la fermeture de l'usine américaine de Sheldon au Texas et la perte de ses 400 emplois. Malgré cela, la capacité de production est encore trop élevée par rapport à la consommation nord-américaine de papier journal en régression. Il faut donc encore s'attendre à voir des fermetures d'usines dans un avenir prochain.

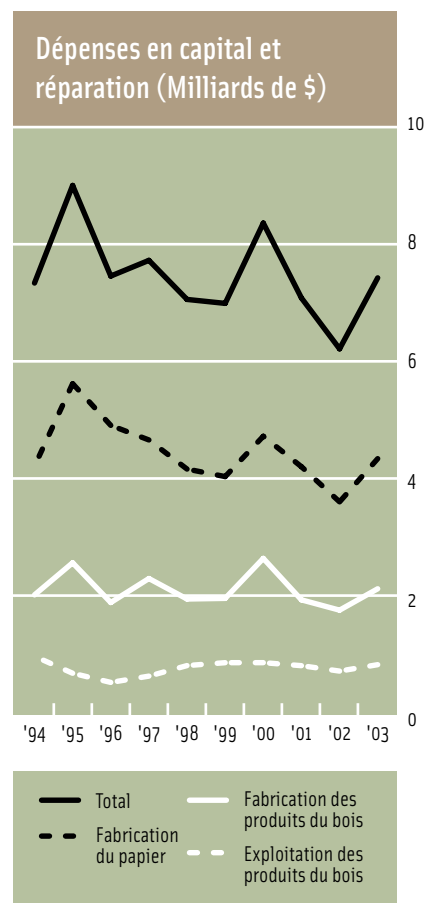
Papier journal	Millions de tonnes	Changement annuel (%)	
	2004	1 an	10 ans
Production	8,2	-3,4	-1,2
Exportations	7,1	-3,2	-1,2
Consommation	1,1	-4,0	-0,8

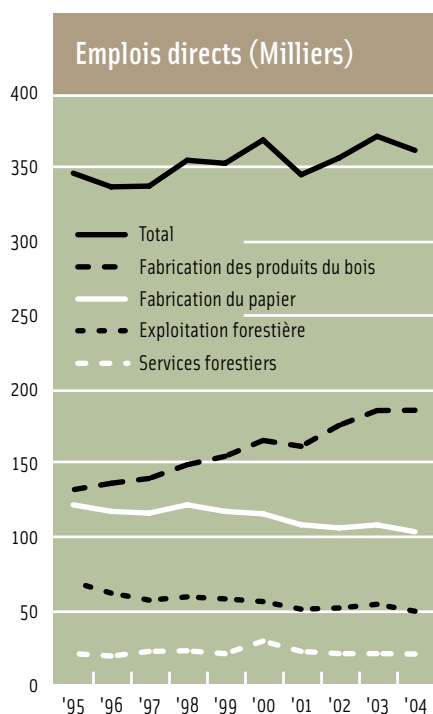


DÉPENSES EN CAPITAL ET RÉPARATION

Les nouveaux investissements et les réparations de l'industrie forestière ont augmenté de 1,2 milliard de dollars pour atteindre 7,4 milliards de dollars en 2003. Il s'agit d'une augmentation de 19,3 % par rapport à 2002. Mais l'année 2002 peut difficilement servir de point de référence puisque c'est cette année-là qu'il y a eu les dépenses les plus basses en capital et réparation au cours de la dernière décennie. La moyenne des dépenses de 2003 est plus conforme à la moyenne des derniers dix ans. Lorsque l'on considère que le taux de change favorable du dollar canadien a donné l'opportunité aux entreprises canadiennes d'acheter de la machinerie et de l'équipement à meilleur marché à l'étranger, on se désolé de constater que ces dépenses n'aient pas été plus élevées. En 2003, les dépenses en nouveaux capitaux de 3,7 milliards de dollars ont égalé celles des réparations. Le secteur où l'on y a dépensé le plus a été, comme d'habitude, celui du papier avec des dépenses totales de 4,3 milliards de dollars.

Dépenses en capital et réparation	Milliards de \$	Changement annuel (%)	
	2003	1 an	10 ans
Fabrication des produits du bois	2,2	20,0	0,5
Fabrication du papier	4,3	20,1	0,3
Exploitation forestière	0,9	13,9	-1,5
Total	7,4	19,3	0,1





L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

En 2004, selon le recensement sur la population active de Statistique Canada, il y avait 361 100 emplois dans l'industrie forestière, soit 9 500 emplois de moins par rapport à l'année record de 2003. La baisse a également été subite dans le secteur de l'exploitation forestière et le secteur de la fabrication du papier, qui ont toutes deux subi une baisse de 4 600 emplois. Les secteurs de la fabrication des produits du bois et des services forestiers ont quant à eux à peu près offert le même nombre d'emploi que l'année précédente. Ces résultats annuels sont conformes à la tendance qu'on observe depuis dix ans. En effet, le secteur de la fabrication du papier a perdu 18 100 emplois entre 1995 et 2004, alors que pendant la même période, le secteur de l'exploitation forestière perdait 19 700 emplois. Pendant la même décennie, le secteur de la fabrication des produits du bois augmentait ses emplois de 53 600 pour atteindre 185 800 emplois en 2004.

Emploi	Années-personnes		
	2004	1 an	10 ans
Fabrication des produits du bois	185 800	0,1	3,5
Fabrication du papier	103 800	-4,3	-1,6
Exploitation forestière	50 200	-8,5	-3,3
Services forestiers	21 300	-1,7	-0,2
Total	361 100	-2,6	0,4

EMPLOIS INDIRECTS ET INDIRUITS

L'industrie forestière génère un certain nombre de retombées économiques. Les besoins de cette industrie en produits intermédiaires – bois bien sûr, mais aussi produits chimiques, produits d'emballage, énergie, etc. – génèrent des emplois qui ne relèvent pas directement de cette industrie. Statistique Canada a déterminé avec le modèle des échanges intersectoriels que 200 000 de ces emplois indirects avaient été générés pour l'année 1999 grâce aux activités de l'industrie forestière. L'industrie forestière doit aussi s'approvisionner en machinerie, en équipement divers en plus de devoir construire des usines et des routes. Ces besoins ont aussi été générateurs d'emplois dans ces secteurs d'activité. Toujours en 1999, près de 36 000 emplois y ont été créés. Le secteur du transport des produits forestiers finis vers les marchés domestique et étranger a pour sa part généré 26 000 emplois additionnels. En tout, ce sont près de 262 000 emplois que l'industrie forestière a générés à l'extérieur de son secteur : achat de biens intermédiaires, investissements de toute sorte et transport de ses produits finis. On dit de ces emplois qu'ils sont indirects parce qu'ils ne relèvent pas directement de l'activité forestière proprement dite.

On rapporte que l'ensemble des employés, dont l'emploi découlait directement ou indirectement des activités de l'industrie forestière, ont reçu en 1999 une rémunération de 24,9 milliards de dollars, qu'ils ont dépensés en achat de biens de consommation. Par ailleurs, la production de ces biens de consommation a nécessité la création de 280 000 emplois additionnels. Ces emplois, découlant ainsi de la dépense des travailleurs en biens de consommation, sont appelés emplois induits. C'est donc près de 542 000 emplois indirects et induits qui, en 1999, étaient reliés à l'industrie forestière.

Selon l'enquête sur la population active de Statistique Canada, il y avait une augmentation de 2,5 % d'emplois dans l'industrie forestière entre 1999 et 2004. En supposant que l'augmentation dans les emplois directs et induits y est proportionnelle, on estime à 555 100 le nombre de ces emplois qui auront été associés aux activités de l'industrie forestière en 2004. Tout compte fait, 916 200 emplois directs, indirects et induits auront en 2004 découlé de ce secteur d'activité.

Emplois indirects et induits (2004)	1999	2004
Directs	352 300	361 100
Indirects	261 525	268 100
Induits	280 012	287 000
Total	893 837	916 200

POSSIBILITÉ DE RÉCOLTE ANNUELLE

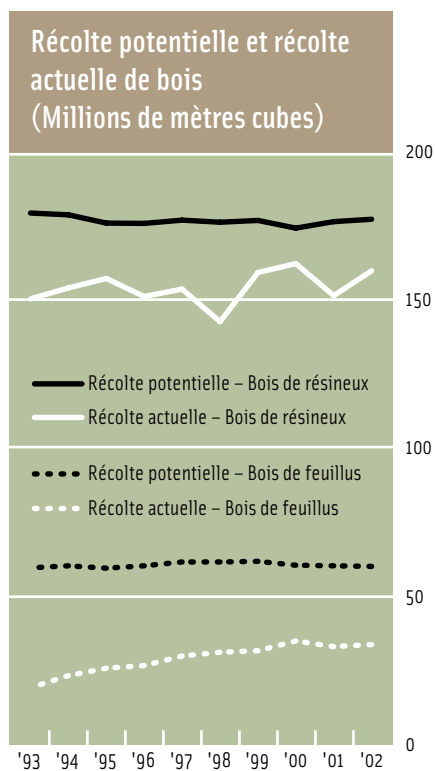
L'intensité de récolte réalisée sur les terres publiques des provinces découle de leurs lois régissant l'aménagement forestier et auxquels sont assujettis les détenteurs de permis de coupe forestière. Dans le domaine forestier, on assimile l'intensité de récolte à la « possibilité de récolte annuelle », cette dernière correspondant à l'intensité de bois récolté annuellement et ce, sur un certain nombre d'années.

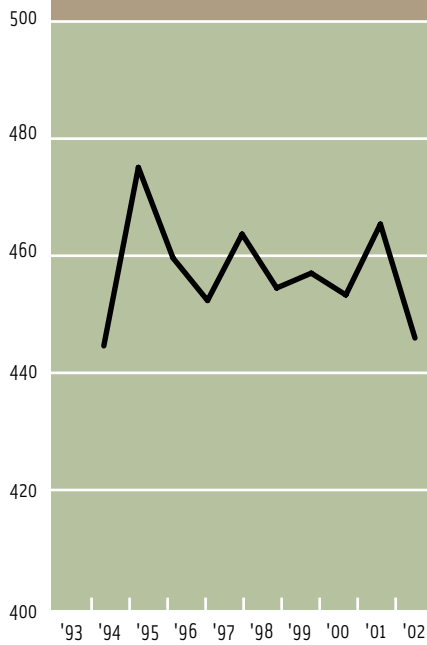
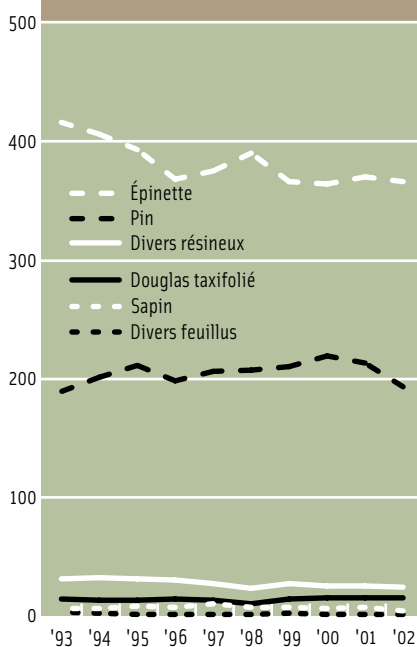
La méthode complexe qui sert à déterminer les possibilités de récolte annuelle varie considérablement au Canada. Elle fait entrer dans ses calculs les variables suivantes : 1) superficie (estimée) des terrains forestiers, 2) taux de croissance des arbres, 3) pertes dues aux feux, aux insectes et aux maladies, 4) accessibilité, 5) conditions économiques et 6) environnementales, 7) montants investis en sylviculture, 8) degré de protection et 9) objectifs de gestion. On révisé les possibilités de récolte annuelle à intervalles de 5 à 10 ans pour tenir compte des changements de conditions et de l'amélioration des données et des connaissances.

Les intensités de récolte de bois sont objet de réglementation sur les terres provinciales, mais pas sur les terres privées ni fédérales. Les gestionnaires des terres privées et fédérales peuvent bien s'engager à atteindre des objectifs de récolte, aucun mécanisme de responsabilisation n'est prévu pour eux. Les estimations présentées dans le graphique portent sur les terres privées et fédérales et sur les terres de la Couronne provinciale, aussi parlons nous plutôt de « récolte potentielle » que de « possibilité de récolte annuelle ».

La récolte potentielle au Canada est demeurée relativement stable depuis 1992. Celle de 2002 a été presque identique à celle de l'année précédente; 35 % de la récolte potentielle canadienne se trouvait en Colombie-Britannique, 37 %, au Québec et en Ontario, environ 19 %, dans les provinces des Prairies et 9 %, dans la région de l'Atlantique. La récolte de feuillus augmente graduellement; elle a doublé au cours de la dernière décennie. Depuis le sommet de 1987, les récoltes de résineux, variables, sont restées relativement constantes : 160 millions de mètres cubes en moyenne sur les dix dernières années.

Récolte	Millions de mètres cubes	Changement annuel (%)	
		2002	1 an
Récolte potentielle – résineux	177,4	0,5	-0,1
Récolte réelle – résineux	160,0	5,5	0,6
Récolte potentielle – feuillus	60,1	-0,3	0,1
Récolte réelle – feuillus	33,7	2,1	5,9



Superficie plantée et
ensemencée (Milliers d'hectares)Semis plantés
(Millions)

PLANTATION ET ENSEMENCEMENT

La plantation réfère ici au fait d'avoir établi une forêt en ayant eu recours aux semis (plants issus de graines), aux plants repiqués ou aux boutures. L'ensemencement direct consiste à semer les graines à la main ou à l'aide d'une machine qui les introduit directement dans le sol.

Les activités de plantation et d'ensemencement ont augmenté considérablement au cours des années 80, à la suite d'ententes fédérales/provinciales/territoriales. La plupart des efforts ont été centrés dans les zones perturbées par le feu, des insectes, des maladies ou des activités de récolte dans les zones qui ne s'étaient pas régénérées. L'intention était de reboiser l'arrière de zones perturbées et de restaurer les forêts commerciales. À l'époque, la plupart des administrations misaient beaucoup sur la régénération naturelle. En 1992, environ 463 millions d'hectares ont été plantés ou ensemencés. Même si, dans les années 90, la superficie de récolte annuelle a eu tendance à dépasser celle des années 80, il n'a pas fallu augmenter proportionnellement la superficie plantée et ensemencée parce que les méthodes de récolte avaient été modifiées de façon à protéger ou revaloriser la régénération naturelle.

Aujourd'hui, la foresterie au Canada repose sur des techniques de régénération avancées et des techniques de récolte appropriées grâce auxquelles la plupart des zones exploitées se régénèrent naturellement. On assure la régénération des autres zones par plantation ou ensemencement.

Les superficies montrées dans le graphique ci-contre incluent la régénération de zones affectées par des activités de récolte et par des perturbations naturelles. Est aussi comprise une petite superficie de boisement (c.-à-d. de conversion en terres boisées de terres qui n'ont pas été boisées depuis un bon bout de temps).

En 2002, on a planté 192 millions de semis en Colombie-Britannique et 132 millions en Ontario. Des 609 millions de semis plantés au Canada, 89,3 % l'ont été sur des terres de la Couronne provinciale.

Les essences qui servent le plus souvent sont les épinettes, les pins et autres espèces de résineux (conifères).

Plantation et ensemencement	2002	Changement annuel (%)	
		1 an	10 ans
Superficie plantée et ensemencée (milliers d'hectares)	446	-4,1	0,0
Semis plantés (millions)	609	-4,2	-0,8

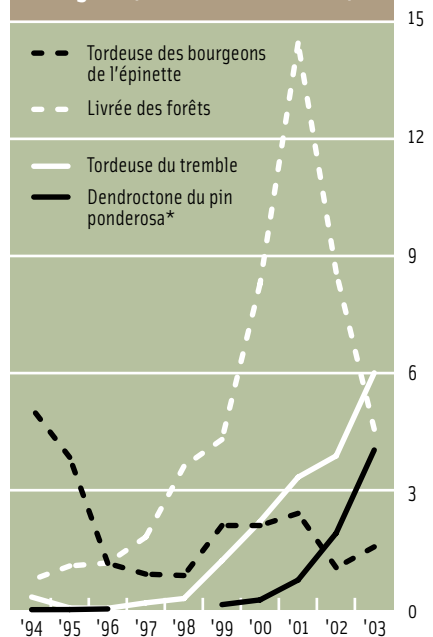
DÉFOLIATION PAR LES INSECTES ET MORTALITÉ DES ARBRES

Les populations d'insectes sont demeurées relativement stables en 2003, si ce n'est l'épidémie de dendroctone du pin ponderosa en Colombie-Britannique, l'épidémie de tordeuse du tremble dans l'Ouest canadien et l'épidémie de livrée des forêts dans le centre du pays. L'épidémie de dendroctone du pin ponderosa, la plus importante jamais enregistrée en Colombie-Britannique, a continué de faire des ravages dans les forêts de pins de tordu latifolié, provoquant un fort taux de mortalité des arbres. La défoliation causée par certains insectes a également été importante. La tordeuse du tremble a nettement accru son territoire, principalement en Alberta, tandis que la livrée des forêts a nettement réduit le sien, principalement en Ontario. En 2003, la tordeuse des bourgeons de l'épinette a provoqué la défoliation d'une grande étendue de forêts d'épinettes/sapins dans l'Ouest canadien, tandis que la défoliation des forêts de Douglas taxifolié par la tordeuse occidentale de l'épinette a augmenté en Colombie-Britannique. L'infestation de la spongieuse, un insecte exotique envahissant, a nettement augmenté en 2002, mais a diminué en 2003.

Les flambées de diprion du sapin, défoliateur indigène, durent généralement de trois à quatre ans, avec un nombre variable d'années entre les flambées. Le principal hôte est le sapin baumier, mais il s'attaque également à l'épinette blanche, à l'épinette noire et à l'épinette rouge. D'importantes populations de diprions ont été découvertes à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, au Québec et en Ontario. Les infestations débutent généralement dans les éclaircies commerciales de peuplements de sapins baumiers avant de s'étendre aux peuplements qui n'ont pas fait l'objet d'une éclaircie. À Terre-Neuve-et-Labrador, de petites flambées sont survenues entre 1990 et 1995, se sont amplifiées en 1996 et 1997 et ont pratiquement conservé cette ampleur en 2003; elles entraînent de la mortalité et ont pour effet de ralentir la croissance des arbres épargnés.

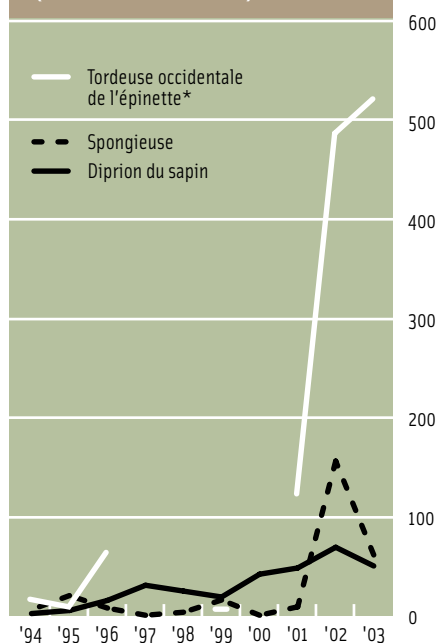
Les espèces exotiques envahissantes qui attaquent les arbres ont beaucoup retenu l'attention des médias récemment. L'une d'entre elles, l'agrile du frêne (*Agrilus planipennis*) s'est établie dans le sud de l'Ontario. Originnaire d'Asie, cet insecte est sans doute arrivé en Amérique du Nord par le biais des emballages de transport faits de bois solide ou des contenants d'expédition. En juillet 2002, on a détecté l'insecte chez des frênes situés dans les limites de la municipalité de Windsor et du comté d'Essex en Ontario. Toutes les essences de frêne indigènes sont vulnérables à des attaques et à la défoliation qui s'ensuit. Les frênes constituent un élément important de nos paysages urbains et forestiers. Le Canada élabore avec la collaboration des États-Unis des stratégies pour lutter contre la propagation de l'agrile du frêne.

Superficie défoliée par les insectes et mortalité des arbres attribuable aux scolytes (Millions d'hectares)

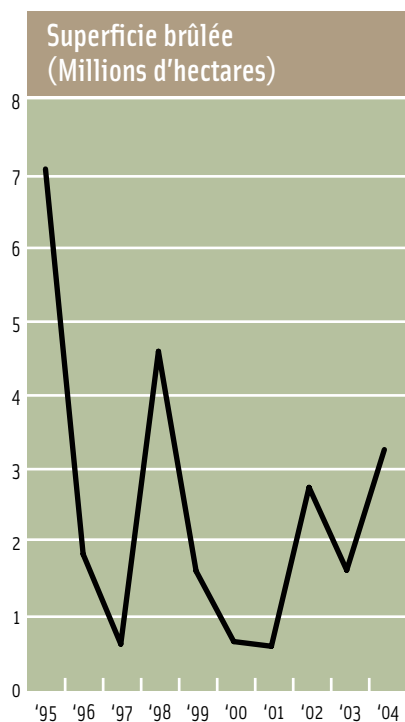
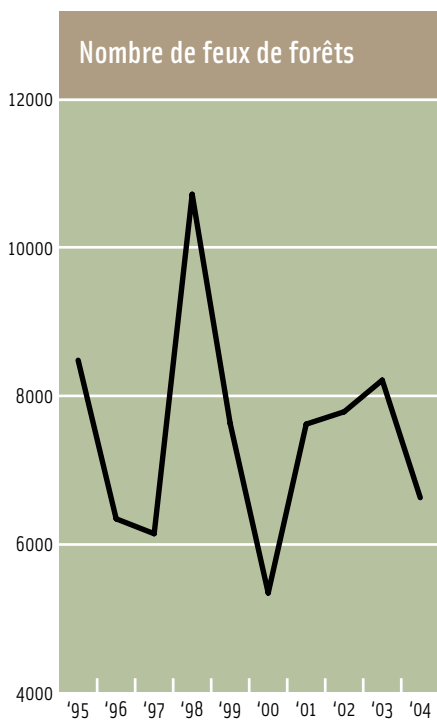


* Les données pour 1997 et 1998 ne sont pas disponibles.

Superficie défoliée par la spongieuse, la tordeuse occidentale de l'épinette et le diprion du sapin (Milliers d'hectares)



* Les données pour 1997, 1998 et 2000 ne sont pas disponibles.



FEUX DE FORÊTS

Les feux de forêts au Canada varient énormément en nombre et en superficie brûlée. Les fluctuations à cet égard sont grandes au cours d'une même année entre les provinces et les territoires et entre les années d'une province ou d'un territoire donné. Par exemple, la Colombie-Britannique est passée d'un minimum de 1 876 hectares brûlés en 1997 à un maximum record de 266 412 hectares brûlés en 2003.

À la fin de la saison des feux de 2004, le nombre total d'incendies était légèrement inférieur à la moyenne (88 %), alors que la superficie brûlée totale était supérieure à la moyenne (132 %). Depuis 1994, la tendance globale à la baisse du nombre total d'incendies s'est soldée par un nombre annuel moyen d'incendies de 7 496 pour cette période décennale. Le taux moyen de superficie brûlée annuellement est demeuré relativement constant, soit de 2,5 millions d'hectares par année.

La majeure partie de la superficie brûlée en 2004 (55 %) a été au Yukon, où 282 incendies ont ravagé 1,8 million d'hectares. Il s'est agi de la pire saison des feux au Yukon, où la superficie brûlée a été deux fois supérieure à celle de 1958, l'année record précédente. Les coûts de lutte contre les incendies ont dépassé 21 millions de dollars. Sur ces 282 incendies, 247, ou 88 %, ont été causés par la foudre. En temps normal, la foudre n'allume que 50 % des incendies alors que les autres sont causés par l'activité humaine.

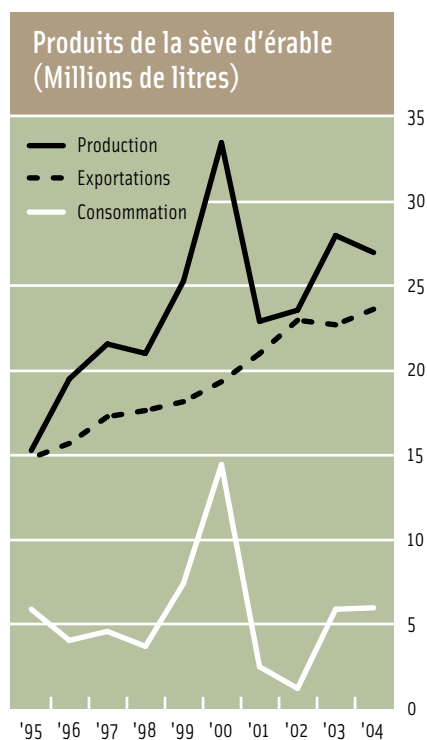
Au Canada, la foudre provoque 45 % des feux de forêts et est responsable de 81 % de la superficie brûlée (si l'on se fonde sur les statistiques de 1990-2002). L'écart dans ces valeurs provient de la nature des incendies causés par la foudre; les orages peuvent avoir allumés des dizaines de feux en même temps dans des régions éloignées. Ces deux facteurs – la multiplicité des foyers d'incendie et le fait qu'ils soient situés en milieu éloigné – expliquent les délais d'intervention plus longs avant l'arrivée des équipes de lutte, ce qui permet aux feux de brûler plus longtemps et de multiplier ses probabilités d'échapper à l'attaque initiale.

Feux de forêts	2004	Moyenne sur 10 ans
Nombre total de feux	6 634	7 496
Superficie brûlée totale	3,3 millions d'hectares	2,5 millions d'hectares

PRODUITS DE LA SÈVE D'ÉRABLE

Les exportations des produits de la sève d'érable – exprimées en équivalent sirop – ont encore augmenté en 2004 pour atteindre 23,6 millions de litres. La production canadienne était quant à elle de 26,9 millions de litres, ce qui représente une diminution de 3,6 % par rapport à 2003. La production ayant été pour la quatrième année consécutive inférieure à la consommation domestique et étrangère, cela a permis de diminuer les inventaires qui sont trop élevés depuis la récolte exceptionnelle de 2000. Le Québec est sans contredit la province qui a eu la plus haute production en 2004 avec 24,8 millions de litres en équivalent sirop. L'Ontario est la deuxième province productrice avec un million de litres, le Nouveau-Brunswick suivant de près avec sa production de 0,8 million de litres. La valeur brute de la production canadienne est évaluée à 151,9 millions de dollars pour 2004, une diminution de 6 millions de dollars par rapport à 2003.

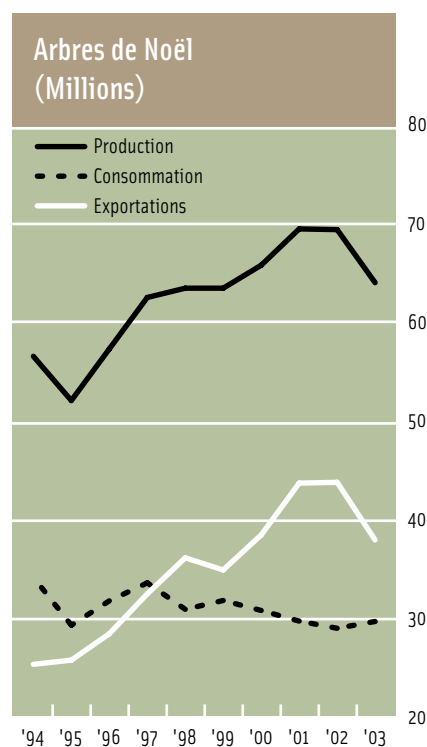
Produits de la sève d'érable (en équivalent sirop)	Millions de litres	Changement annuel (%)	
	2004	1 an	10 ans
Production	26,9	-3,6	5,8
Exportations	23,6	4,1	4,8
Consommation	6,0	1,5	0,1

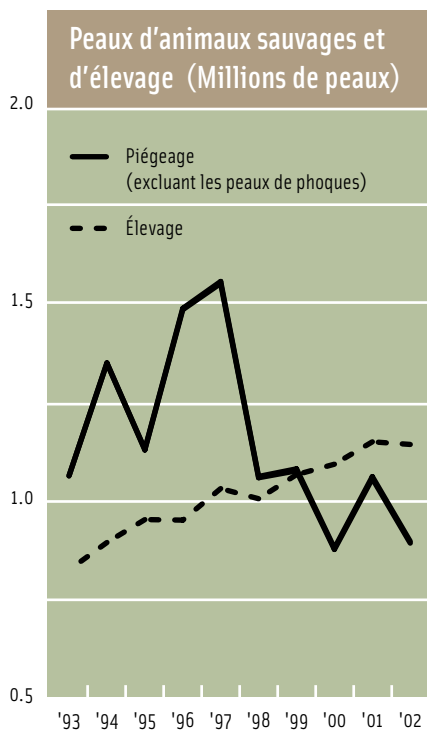


ARBRES DE NOËL

Il est difficile d'avoir une estimation précise de la quantité d'arbres de Noël produits au Canada. La meilleure évaluation provient du Programme national de données sur les forêts. Après avoir corrigé les chiffres de production du Québec pour tenir compte des livraisons domestiques, nous estimons qu'il y a eu environ 4,1 millions d'arbres de produits en 2003 selon une valeur estimée à 64,1 millions de dollars. Ceci représenterait par rapport à 2002 une baisse de 160 000 arbres et de 5 millions de dollars. La baisse de la production s'explique en totalité par la diminution des exportations, probablement motivée par la hausse du dollar canadien par rapport au dollar américain. Il y a eu 2,6 millions d'arbres de Noël qui ont été exportés en 2003 pour une valeur de 38 millions de dollars. Les exportations proviennent presque toutes de trois provinces. En 2003, le Québec en a exporté 1,3 million, la Nouvelle-Écosse 0,8 million et le Nouveau-Brunswick 0,4 million. Environ 1,7 million d'arbres de Noël sont achetés au Canada par année, dont 250 000 sont importés.

Arbres de Noël	Millions d'arbres de Noël	Changement annuel (%)	
	2003	1 an	10 ans
Production	4,1	-3,8	0,0
Exportations	2,6	-5,2	2,2
Consommation	1,7	1,2	-2,6





PEAUX D'ANIMAUX SAUVAGES ET D'ÉLEVAGE

L'année 2002 a été l'une des pires années de la décennie en termes de récolte de peaux d'animaux sauvages. Alors qu'une récolte de plus d'un million de peaux est habituelle, en 2002, seulement 0,9 million de peaux ont été récoltées. Heureusement, les prix ont augmenté ce qui a permis aux trappeurs d'avoir des revenus à peu près égaux à l'année précédente, c'est-à-dire de 23,4 millions de dollars comparativement aux 24 millions de dollars gagnés en 2001. La production de peaux d'élevage a quant-à-elle été à peu près la même qu'en 2001 avec 1,1 million de peaux équivalant à 49,9 millions de dollars.

Peaux d'animaux sauvages et d'élevage	Millions de peaux	Changement annuel (%)	
	2002	1 an	10 ans
Élevage	1,1	-0,6	3,3
Piégeage	0,9	-15,5	-1,7

REMARQUES

SOURCES DES DONNÉES

Statistique Canada, Environnement Canada, l'Association des produits forestiers du Canada, le Conseil des produits des pâtes et papiers, le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada, la Base nationale de données sur les forêts et le Centre interservices des feux de forêts du Canada constituent les principales sources de données. La plus grande partie de l'information constituant la Base nationale de données sur les forêts a été collectée par les ministères provinciaux et territoriaux des ressources naturelles. Lors de la publication de ce rapport, il s'agissait de données préliminaires. Lorsque la banque de données sera complète, ces données seront disponibles dans le site Internet (à l'adresse : <http://nfdp.ccfm.org>) du Programme national de données sur les forêts sous le titre Abrégé de statistiques forestières canadiennes.

D'importantes modifications conceptuelles et méthodologiques ont été intégrées à la version de l'année de référence 2000 de l'Enquête annuelle sur les manufactures (EAM). Depuis 2000 donc, on a étendu l'enquête à l'ensemble des unités manufacturières. Ainsi, la nouvelle EAM vise toutes les entreprises manufacturières constituées en société, qui ont des employés et dont les ventes de biens manufacturés sont d'au moins 30 000 dollars. À ces entreprises s'ajoutent : a) celles qui ont des employés et dont

les ventes sont inférieures à 30 000 dollars; b) toutes les entreprises constituées en société qui n'ont pas d'employés, sans égard à leurs ventes annuelles; etc.), c) toutes les entreprises non constituées en société. (Consultez les tableaux CANSIM 301-0003 et 301-0005 au <http://cansim2.statcan.ca>.)

Toujours depuis 2000, les données des sièges sociaux ne sont plus considérées dans l'enquête, ce qui a des incidences sur les variables suivantes : les employés de l'administration, les traitements, le nombre total d'employés, les traitements et salaires, le coût des matériaux, des fournitures et des biens destinés à la revente, la valeur des livraisons et les autres revenus et la valeur ajoutée totale.

FORÊT ET AUTRES TERRES BOISÉES

L'expression « autres terres boisées » réfère aux milieux humides arborés et aux terres sur lesquelles poussent lentement des arbres épars. Les données concernant les forêts et les autres terres boisées proviennent de l'Inventaire forestier du Canada 2001 (IFCan 2001). Pour l'inventaire 2001, on a utilisé des classes différentes de territoires de IFCan 1991. Ainsi, il a été impossible d'établir des comparaisons valables entre IFCan 1991 et IFCan 2001, en raison du trop grand nombre de différences dans les méthodes

et les définitions des variables des inventaires sources. (Pour obtenir plus d'information sur ce qui est fait pour contourner ces problèmes, voir page 63.)

TERRITOIRE

Le territoire canadien couvre 979,1 millions d'hectares (superficie excluant les lacs, rivières, ruisseaux et bassins versants).

RESSOURCES FORESTIÈRES

Les données sur la propriété portent sur la superficie totale des forêts et autres terres boisées.

Bien que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest appartiennent au gouvernement fédéral, ce sont les gouvernements de ces territoires qui sont responsables de l'aménagement des forêts et d'autres ressources naturelles déterminées.

a Possibilité de récolte annuelle

C'est depuis le quatrième rapport sur l'État des forêts au Canada que l'information sur la possibilité de récolte annuelle fait partie du rapport que l'on présente au Parlement. Dans le rapport annuel, la section « profils à l'échelle du pays » offre pour chaque compétence concernée le portrait de l'état actuel de la possibilité de récolte annuelle. En plus de la possibilité de récolte annuelle, laquelle se rapporte seulement à la forêt située sur les terres de la Couronne, les profils informent sur la récolte potentielle des terres privées et fédérales.

La donnée illustrant la récolte potentielle nationale résulte de l'estimation de données provenant de terres privées et fédérales.

- L'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ne produisent pas de rapport sur la récolte potentielle de leurs terres privées.
- En Colombie-Britannique, les terres classées « Schedule A » réfèrent aux terres industrielles privées faisant partie des propriétés forestières de production licenciées (Tree Farm

Licences), dont la possibilité de récolte annuelle est établie par le chef forestier, mais dont la récolte elle-même est soumise aux mêmes vérifications que les terres de la Couronne.

b Récolte

Les données nationales et provinciales sur la récolte ne comprennent que les données sur le bois rond industriel. Les volumes de bois récolté pour le bois de chauffage peuvent atteindre jusqu'à 2,2 millions de mètres cubes dans une seule province, et ne sont pas compris dans les données sur la récolte.

- La possibilité de récolte annuelle calculée pour la Colombie-Britannique ne comprend pas toutes les terres privées, mais les données sur la récolte les incluent. Le taux annuel de récolte peut fluctuer et dans certains cas excéder la possibilité de récolte annuelle. Toutefois, sur une période de cinq ans, les données sur la récolte devraient être équivalentes à la possibilité de récolte annuelle ou être moins élevées qu'elle.

c Défoliation par les insectes et mortalité des arbres attribuable aux scolytes

Les données sur les insectes proviennent des organismes provinciaux et territoriaux et comprennent les aires où la mortalité des arbres est due aux scolytes. Elles ne comprennent que les cas de défoliation modérée et grave. La défoliation ne conduit pas toujours à la mortalité; par exemple, des peuplements frappés par une défoliation modérée parviennent souvent à se rétablir sans que leur croissance n'en soit trop affectée. Les données sur la défoliation sont présentées par type d'insectes. Puisqu'une région donnée peut être affectée par plus d'un insecte à la fois, on peut alors obtenir un compte en double ou en triple, ce qui donne une surévaluation de la superficie totale défoliée.

d Feux

Les données proviennent du Centre interservices des feux de forêts du Canada. Les superficies brûlées comprennent aussi celles qui ont brûlé à l'intérieur des parcs nationaux.

METTRE UN VISAGE SUR LA FORÊT BORÉALE

Vous aurez compris en lisant le rapport de cette année sur *l'État des forêts au Canada* que la forêt boréale canadienne est au cœur de cette édition.

Étant donné que les étendues de forêt boréale dans la partie septentrionale de ce pays, qui s'étend de Terre-Neuve au Nord-Est de la Colombie-Britannique et jusque dans les territoires, représentent 77 p. 100 de couvert forestier et que, selon l'industrie forestière, 50 p. 100 de notre récolte annuelle en provient, elles méritent vraiment qu'on s'y attarde quelques instants.

Dans ce rapport annuel présenté au Parlement, on trouve des renseignements sur l'histoire de la forêt boréale, sur le rôle qu'elle joue dans la vie des Canadiens, sur les oiseaux qui la peuplent et sur les eaux qui s'y écoulent, sans oublier les produits forestiers non ligneux et l'utilisation de la télédétection qui nous aide à l'aménager.

Et, surtout, on y trouve des renseignements sur les gens qui y vivent et qui y travaillent. Le mot « surtout » est utilisé ici avec prudence, car l'une des idées faussement véhiculées sur la forêt boréale, ou des légendes urbaines qui courent peut-être à son sujet, est qu'elle est encore ce paradis immense et vierge.

Certes, il y a un fond de vérité dans cette représentation. Il existe incontestablement des étendues encore inhabitées. Mais cette observation ne concerne que l'assise territoriale.

Si l'on pense que la forêt boréale n'est constituée que d'arbres, on ignore les éléments humains très significatifs qui font partie de cette forêt. La forêt boréale, ce sont également les gens qui y vivent, leurs villes, leurs villages et leurs bourgs, ainsi que leur qualité de vie.

On trouve des centaines de collectivités établies de longue date dans la forêt boréale du Canada, comme on peut le constater à la lecture de la carte à la fin du rapport. Les habitants de ces collectivités, soit les Autochtones, qui y vivent depuis des milliers d'années et, plus récemment, les colons originaires d'Europe et d'autres parties du monde arrivés depuis 500 ans, en ont fait aujourd'hui ce qu'elles sont. Ces gens y vivent et y travaillent pour diverses raisons, et leurs aspirations et leurs préoccupations sont aussi valables que celles de ceux qui vivent dans d'autres parties du monde, en particulier celles qui les touchent directement.

Nous avons tous entendu dire que les forêts — et boréales, quand il est question des forêts du Canada — constituent le poumon de la Terre. Les gens ne peuvent donc avoir à cet égard que des inquiétudes légitimes sur la façon dont les forêts de la planète sont aménagées.

Dans bien des cas, les gens qui vivent et travaillent dans la forêt boréale attachent surtout de la valeur aux arbres. Ils cultivent une grande reconnaissance pour la nature qui se traduit dans le respect qu'ils lui manifestent. Mais, lorsque le débat porte sur l'avenir des forêts — débat qui se cristallise autour de la mise de

côté de grandes étendues de forêt boréale — on sollicite rarement leur avis et l'on tient rarement compte de leurs besoins.

Les discussions d'une telle importance pour les habitants de la forêt boréale ne peuvent uniquement être soulevées que par des voix s'élevant de Toronto, Vancouver, New York, Los Angeles, Berlin



ou Londres. Les milliers de gens qui vivent dans nos collectivités boréales doivent aussi y mêler la leur.

L'un des engagements pris par le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada est de s'assurer que la voix de ces gens puisse être entendue, c'est pourquoi avec le concours de nos collègues des provinces et des territoires, nous travaillons à des façons qui leur permettront d'y parvenir.

Lorsqu'on réfléchit à la taille de leurs ressources forestières, trois pays peuvent revendiquer le titre de « superpuissance », la Russie, le Brésil et le Canada. Deux de ces superpuissances (le Canada et la Russie) sont pourvues de forêts boréales.

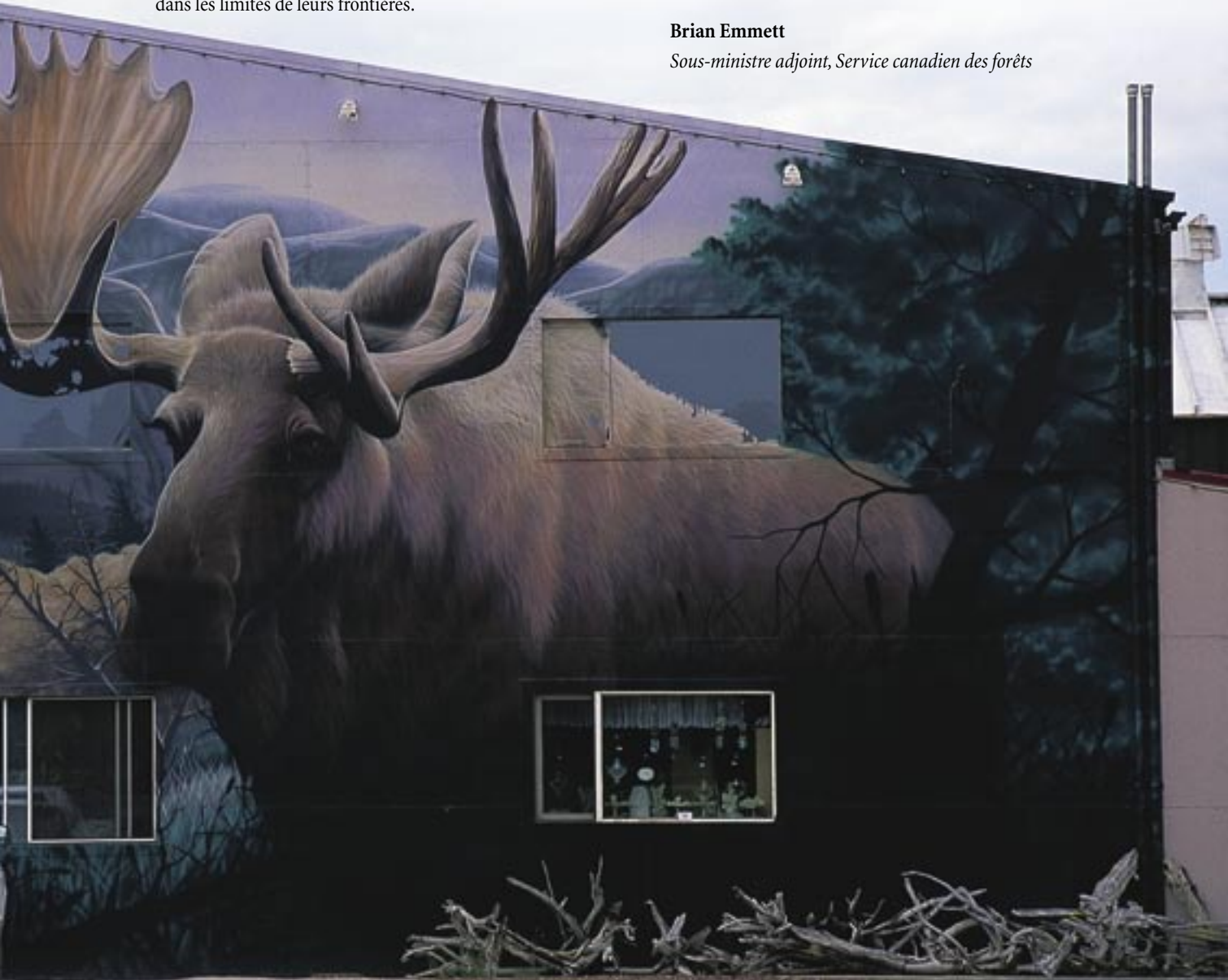
Si l'on examine la carte circumpolaire à la page 45 et qu'on constate l'immensité de la forêt boréale de Russie, on a l'impression que la nôtre est atteinte de nanisme. Le Canada compte dans ses frontières environ 30 p. 100 de la forêt boréale mondiale. La Russie en compte pour sa part environ 60 p. 100. Les pays scandinaves, l'Alaska et le Nord du Japon ont tous des forêts boréales dans les limites de leurs frontières.

Au Canada, nous sommes convaincus que tous les pays boréaux doivent participer aux délibérations sur la gérance de la forêt boréale. À cette fin, et en tant que l'un des deux principaux gérants de la forêt boréale, nous avons déjà amorcé un dialogue avec nos collègues de Russie. Notre but est d'établir des domaines de coopération qui peuvent nous être mutuellement bénéfiques en matière d'application de l'aménagement durable de la forêt boréale. Nous envisageons d'amorcer prochainement ces discussions avec les autres pays boréaux.

Notre pays est un chef de file mondial incontesté de l'aménagement durable des forêts — certes, imparfait, mais nos procédés sont transparents et ouverts et nous adhérons à nos pratiques et à nos politiques. Nous sommes convaincus qu'en collaborant avec les autres nations boréales, le Canada pourra exporter des outils et des technologies de pointe qui favoriseront l'aménagement durable, tout en tirant des leçons des pratiques exemplaires des autres pays. Cette approche constitue un exemple classique d'une réflexion à petite échelle permettant une action à l'échelle planétaire.

Brian Emmett

Sous-ministre adjoint, Service canadien des forêts



Pour vous mettre au fait

LA SUPERFICIE DE FORÊT BORÉALE AU CANADA DIMINUE-T-ELLE OU AUGMENTE-T-ELLE?

En Amérique du Nord, la forêt boréale s'étend de Terre-Neuve jusqu'à l'Alaska et couvre la majeure partie du Nord du Canada. Elle s'étend également vers le Nord le long du delta du Mackenzie jusqu'à l'océan Arctique. Même si l'étendue de la région boréale n'a jamais été mesurée avec précision par le passé, des estimations de l'étendue du territoire de la forêt boréale à l'échelle planétaire ont été produites, de même que pour l'Amérique du Nord et le Canada. Ces estimations ont largement été établies à partir de comparaison entre des cartes de couvert forestier général avec des cartes à grande échelle qui différencient les régions boréales, polaires et modérées.

Les estimations nationales sur l'étendue totale de la forêt boréale au Canada ont varié considérablement, faute de disposer de représentation spatiale définitive de la région boréale. Mais grâce à l'amélioration des méthodes d'inventaire et de mesure et au consensus auquel sont parvenus les organismes provinciaux de ressources naturelles sur ce qui constitue la région boréale, nous pouvons maintenant brosser un tableau beaucoup plus précis de la forêt boréale canadienne. L'étendue réelle de la région boréale au Canada a maintenant été établie à l'aide de l'Inventaire forestier national du Canada (IFCan 2001) — une compilation des inventaires provinciaux, territoriaux et fédéraux existants — et du Système national de classification écologique du territoire du Canada.

La région boréale du Canada, qui se compose de portions de huit des quinze zones écologiques terrestres (écozones) du pays, totalise 545 millions d'hectares (voir la carte à la fin du rapport). Cette région renferme une mosaïque de forêts, de terres stériles, de prairies marécageuses et de tourbières. La définition de forêt boréale englobe aussi bien le territoire forestier que les autres terres boisées, ces dernières étant constituées, selon l'IFCan 2001, de milieux humides arborés et de terres où poussent lentement des arbres épars. Ainsi, la forêt boréale canadienne couvre 310 millions d'hectares, ce qui représente 77 p. 100 de l'ensemble du territoire forestier du Canada, mais près de 30 p. 100 de la part de forêt mondiale de la planète, qui elle, totalise 993 millions d'hectares (selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture).

LES VASTES ÉTENDUES DE FORÊT DU CANADA DIMINUENT-ELLES OU AUGMENTENT-ELLES DANS LA RÉGION BORÉALE?

Pour répondre à cette question, nous devons tenir compte aussi bien du boisement (conversion d'un terrain non boisé en terrain forestier) que du déboisement (conversion d'un terrain forestier en terrain non forestier). Une analyse récente a établi le taux actuel de déboisement au Canada à environ 92 500 hectares par année (925 km²/année). Ce chiffre ne nous donne qu'une partie du portrait parce qu'il ne s'agit que d'une estimation, qu'il englobe tous les types de forêt (forêts mixtes et de feuillus des

régions tempérées et forêts boréales) et que le taux de boisement n'est pas tenu en considération. Il nous apprend cependant que, pour l'ensemble du pays, le taux de déboisement est négligeable compte tenu de la superficie boisée totale du Canada, qui est d'environ 400 millions d'hectares. Et comme une bonne partie du déboisement a lieu dans les forêts mixtes et de feuillus des régions tempérées, nous pouvons conclure qu'il n'y a pas de diminution ni d'augmentation notable de la superficie totale de forêt boréale au Canada.

Toutefois, l'exploration pétrolière et gazière, les projets hydroélectriques, l'urbanisation et l'expansion de l'agriculture en bordure de la zone boréale ont provoqué des pertes de superficies de forêt dans certaines régions boréales. C'est ce qui s'est produit à la lisière sud de la région boréale occidentale, dans la forêt-parc à trembles. Depuis l'établissement des Européens, c'est plus de la moitié de la forêt-parc à trembles boréale qui a été défrichée, principalement au profit de l'agriculture. Dans l'ensemble de l'Alberta, plus de territoire forestier boréal est converti chaque année pour l'agriculture et l'exploration pétrolière et gazière qu'il y a de superficies de forêts récoltées (qui avoisine les 68 000 hectares annuellement, selon le Sous-comité sénatorial de la forêt boréale). Et alors que les zones déboisées aux fins de l'exploration pétrolière et gazière ne retournent généralement pas à l'état de forêt, les règlements provinciaux et territoriaux imposent la régénération des superficies récoltées pour le bois.

Dans l'Est du Canada, au cours des 40 dernières années, environ 900 000 hectares de tourbières et d'autres écosystèmes de basse terre en région boréale ont été engloutis dans des réservoirs hydroélectriques. Selon Environnement Canada, la mise en œuvre des projets de réservoir actuels pourraient avoir des répercussions sur un million d'hectares supplémentaires d'ici 2010.

Dans le futur, le changement climatique pourrait avoir de grandes répercussions sur l'étendue de la forêt boréale du Canada. On conclut dans le *Troisième rapport d'évaluation — Bilan 2001 des changements climatiques* du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat qu'au cours des cents prochaines années des changements importants pourraient survenir en ce

qui concerne les limites des écosystèmes, la croissance des plantes et la productivité des écosystèmes, les perturbations liées au feu et aux insectes et le cycle du carbone. Ainsi, des modèles climatiques prévoient que la forêt boréale pourrait repousser sa limite nordique actuelle en raison du réchauffement de la planète. Des chercheurs prévoient que l'aire géographique des essences boréales pourrait se déplacer de 300 à 500 kilomètres vers le nord et qu'une bonne partie de la forêt boréale existante pourrait être remplacée par la forêt tempérée qui caractérise le Sud de l'Ontario et le Nord des États-Unis. Parallèlement, une part importante située au centre de l'actuelle région boréale pourrait présenter des conditions climatiques semblables à celles qui existent dans les prairies.

Cependant, le changement climatique n'est qu'un des facteurs responsables du changement que la forêt boréale est susceptible de subir avec le réchauffement de la planète. Les conditions du sol, l'humidité disponible, les taux de migration des essences

forestières et la concurrence des essences non boréales ont tous un rôle à jouer.

Même sans modification importante de la superficie boisée, le changement climatique peut avoir des effets profonds sur la forêt boréale. La nature, la fréquence et l'étendue de perturbations naturelles comme le feu, les insectes, les maladies et les phénomènes météorologiques extrêmes peuvent engendrer un plus grand stress sur la santé et l'intégrité de la forêt existante. En outre, l'activité humaine continue à exercer de plus en plus de pression sur les milieux boréaux fragiles, les peuplements anciens et d'autres écosystèmes faisant partie du vaste écosystème boréal.

La combinaison de tous ces stress peut avoir un effet sur l'étendue future de la forêt boréale du Canada ainsi que, d'une manière plus générale, sur la santé et l'intégrité écologique de cette vaste région.

